

IQRAÏNÎ

LE MAGAZINE HEBDOMADAIRE DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

CE MUSULMAN, N'EST- L'ÉTRANGER ?

*Regard de l'islam
sur la migration*

90
10 au 16 déc. 2025



IRRADIÉ

90







Sommaire

p. 9

Le billet du Recteur

LÀ OÙ L'HUMANITÉ PRÉCÈDE LES CATÉGORIES

PAR LE RECTEUR CHEMS-EDDINE HAFIZ

p. 13

Focus sur une actualité

18 DÉCEMBRE :

COMMENT LES NATIONS UNIES ONT DONNÉ UNE DATE À UNE RÉALITÉ PLUS ANCIENNE QU'ELLES
PAR NOA ORY

p. 15

Contribution

LE RÊVE COMME EXIGENCE DE VIE

PAR RACHID AZIZI

p. 16

Contribution

CE QUE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE DOIT À L'IMMIGRATION

PAR AMINE BENROCHD

p. 21

Laïcité

MIGRANT, CITOYENNETÉ ET RÉPUBLIQUE : UNE RENCONTRE QUI PROTÈGE

PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 24

Actualités de la Mosquée de Paris

DU 10 AU 16 DÉCEMBRE 2025

p. 30

120 ANS DE LAÏCITÉ EN FRANCE (SUITE)

LES MOMENTS ET LES PERSONNAGES

QUI ONT TOUT CHANGÉ (PARTIE 2/2)

PAR NASSERA BENAMRA

p. 38

Paroles du Minbar

LE RÉSUMÉ DU PRÊCHE DU VENDREDI

MESSAGE À UN EXPATRIÉ

PAR CHEIKH RACHID BENCHIKH

p. 41

Portrait

ABDERRAZAK GUESSOUM

UNE ÉPOQUE DE SAVOIR ET D'ENGAGEMENT

PAR CHEIKH AHMED MOUSSA

p. 43

Récits célestes

LA PHILOSOPHIE DE L'ÉMIGRATION

DANS LE CORAN

PAR NASSERA BENAMRA

p. 45

Le Saviez-vous ?

AVANT D'ÊTRE INDÉSIRABLES, ILS ÉTAIENT INDISPENSABLES

QUAND LA RÉPUBLIQUE HONORAIT SES MIGRANTS MUSULMANS

PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 46

Regard fraternel

LE REGARD DES RELIGIONS MONOTHÉISTES SUR LA MIGRATION

PAR NASSERA BENAMRA

p. 49

Le Coran m'a appris

LE MIGRANT ET LE MIROIR DU VOYAGE INTÉRIEUR

PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 51

Découvrons-là

LE JEUNE MUSULMAN ENTRE MIGRATION ET INTÉGRATION

PAR CHEIKH ABDELALI MAMOUN





p. 53

Résonances abrahamiques

**LE PAPE FRANÇOIS ET L'ACCUEIL DES MIGRANTS :
UNE VOIX PROPHÉTIQUE**

PAR RAPHAËL GEORGY

p. 55

Sabil al-Iman, éclats spirituels de la semaine

**JE RESTERAI MIGRANT TOUTE MA VIE...
ET POURTANT DIEU A FAIT DE L'EXIL
UN CHEMIN DE FOI**

PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 59

Invocation

"TOI QUI FIS DE L'EXIL UNE ÉPREUVE"

p. 60

Le Hadith de la semaine

**LA MIGRATION, UN RANG ÉLEVÉ
ET UNE RESPONSABILITÉ CONSIDÉRABLE**

PAR CHEIKH YOUNES LARBI

p. 63

Le vrai du faux

**'ŒUVRE POUR CE MONDE COMME SI TU DEVAIS
VIVRE ÉTERNELLEMENT, ET ŒUVRE
POUR L'AU-DELÀ COMME SI TU DEVAIS
MOURIR DEMAIN'**

PAR CHEIKH RACHID BENCHIKH

p. 64

Mizan El-Qadhaya

**LA JURISPRUDENCE DES MINORITÉS
MUSULMANES : ENTRE PARTISANS
ET OPPOSANTS**

PAR CHEIKH YOUNES LARBI

p. 66

Notre mosquée

**LEVEZ LES YEUX ET DÉCOUVREZ LES MOTS
GRAVÉS DANS LA MÉMOIRE DE NOTRE MOSQUÉE**

PARTIE 7

PAR NASSERA BENAMRA

p. 68

À la découverte des mosquées du monde

MASJID AL-QIBLATAYN

LE LIEU OÙ LA RÉVÉLATION

CHANGEA L'ORIENTATION DU MONDE

PAR NOA ORY

p. 75

Les mots voyageurs

MAT

PAR NOA ORY

p. 79

Plumes en éveil : un livre coup de cœur

KADDOUR - RACHIDA BRAKNI

p. 80

Le dessin de la semaine

PAR JUSTIN MARRON

p. 81

Le citation de la semaine

**"UN PROPHÈTE N'EST MÉPRISÉ
QUE DANS SON PAYS" - MATTHIEU**

p. 82

Événement à venir

À LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS







Le billet du Recteur n°89

Là où l'humanité précède les catégories

En ce 17 décembre, date à laquelle les Nations unies rappellent au monde la réalité humaine des migrations, il convient d'abord de suspendre toute analyse pour accomplir un geste plus élémentaire, plus ancien que nos débats : se tenir aux côtés des familles juives endeuillées, frappées dans leur intimité lors des célébrations de Hanouka à Bondi Beach en Australie.

Aucune cause, aucune commémoration, aucune abstraction politique ne peut se substituer à cette reconnaissance première de la douleur et du chagrin. Nommer la violence antisémite pour ce qu'elle est, refuser sa banalisation, rappeler qu'elle demeure une blessure vive de nos sociétés, voilà le préalable sans lequel toute parole publique devient vaine, voire indécente.

C'est pourtant à l'intérieur même de cette tragédie qu'un fait est venu troubler les grilles de lecture trop rapides. Non pas un discours. Non pas une revendication. Un acte de bravoure exceptionnel.

Un homme s'est avancé, seul, déterminé, là où d'autres fuyaient. Il n'a pas raisonné en termes d'identité, de statut ou d'origine. Il a agi.

Ahmed Al-Ahmed n'a pas cherché à incarner quoi que ce soit. Réfugié syrien, père de famille, installé en Australie après l'exil, il n'a revendiqué ni héroïsme ni exemplarité. Il a désarmé l'un des assaillants, au péril de sa propre vie. Son corps en porte les marques. Mais ce geste, lui, dépasse l'événement. Il vient heurter frontalement certaines évidences paresseuses qui saturent trop souvent l'espace public.

Car l'idée selon laquelle l'immigration porterait en elle une violence spécifique — presque naturelle — ne résiste pas longtemps à l'examen. Elle repose moins sur l'analyse que sur la peur. La violence n'est pas un produit d'importation. Elle traverse toutes les sociétés, toutes les histoires nationales, tous les groupes humains. L'exil peut fragiliser, la précarité peut désorganiser, la souffrance peut engendrer des dérives. Mais faire de l'origine une cause, de l'étranger un suspect par principe, revient à transformer une réalité complexe en récit accusatoire.

Il en va de même de l'amalgame persistant entre islam et antisémitisme. Oui, des musulmans peuvent être antisémites — comme des chrétiens l'ont été et le sont encore, comme des juifs peuvent nourrir une hostilité envers les musulmans. Aucune société n'est indemne de ces dérèglements. Mais aucune foi ne se confond avec ses dévoiements. Aucune tradition spirituelle ne peut être réduite à ses marges pathologiques. Être musulman n'est pas être antisémite. Pas plus qu'être juif n'est être islamophobe, ni être chrétien être hostile à l'altérité.

Le geste d'Ahmed Al-Ahmed ne doit donc pas être lu comme une exception héroïque venant corriger une règle implicite. Ce serait encore une manière de maintenir le soupçon. Il s'inscrit, au contraire, dans une continuité morale plus profonde, trop souvent occultée parce qu'elle dérange les récits simplificateurs.

**Un homme s'est avancé,
seul, déterminé, là où
d'autres fuyaient.**

”



L'histoire musulmane, lorsqu'on accepte de la considérer sans prisme idéologique, est traversée par ces figures de protection silencieuse. L'émir Abdelkader, à Damas, sauvant en 1860 des milliers de chrétiens promis au massacre. Si Kaddour Benghabrit, fondateur et premier recteur de la Grande Mosquée de Paris, utilisant les ressources de l'institution religieuse pour soustraire des juifs aux rafles nazies. Ces actes n'étaient ni médiatiques ni stratégiques. Ils relevaient d'une même grammaire éthique : lorsqu'une vie est menacée, la neutralité devient complicité.

Ahmed Al-Ahmed appartient à cette lignée-là. Non celle de la foi brandie comme un étendard identitaire, mais celle de la foi vécue comme une exigence intérieure. Une foi

qui n'érite pas de frontières, mais impose des responsabilités. Une foi qui ne réclame pas de reconnaissance, mais se manifeste dans l'instant où l'autre est en danger.

Et pourtant, en France comme ailleurs en Europe, le débat public continue trop souvent d'assigner les musulmans à une épreuve permanente de loyauté. Comme si leur appartenance devait être

sans cesse vérifiée. Comme si chaque drame survenant quelque part appelait une justification collective. Cette logique, insidieuse, fragilise la promesse républicaine elle-même. Car une démocratie s'affaiblit lorsqu'elle cesse de distinguer entre individus et catégories, entre responsabilités personnelles et appartenances supposées.

Les lois, même inspirées par le souci de l'ordre et de la cohésion, peuvent devenir problématiques lorsqu'elles cessent d'être des cadres communs pour se transformer en dispositifs de suspicion ciblée. La République ne se renforce pas en assignant, mais en protégeant. Elle ne s'honore pas en simplifiant, mais en tenant dans le même temps la sécurité et la dignité, la vigilance et la justice.

Ahmed Al-Ahmed n'a rien demandé. Il n'a revendiqué ni identité, ni mérite particulier. Par un geste brut, immédiat, il a rappelé ce que tant de discours finissent par obscurcir : l'humanité précède les catégories, et la foi, lorsqu'elle est vécue dans sa profondeur, ne sépare pas, elle oblige.

C'est peut-être cela, au fond, que cette Journée internationale des migrants devrait nous aider à comprendre. Non une abstraction sur des flux ou des chiffres, mais une vérité fragile et décisive : les sociétés tiennent debout grâce à celles et ceux qui, venus d'ailleurs ou nés ici, choisissent un jour de protéger l'autre sans condition, sans calcul, sans bruit.

À Paris, le 17 décembre 2025

CHEMS-EDDINE HAFIZ

Recteur de la Grande Mosquée de Paris



Focus

sur une actualité

18 DÉCEMBRE :

COMMENT LES NATIONS UNIES ONT DONNÉ UNE DATE À UNE RÉALITÉ PLUS ANCIENNE QU'ELLES

PAR NOA ORY

La Journée internationale des migrants n'est pas née d'une émotion soudaine, ni d'une crise médiatique. Elle est le produit lent, presque laborieux, d'un embarras politique mondial : comment parler des migrants sans parler des frontières, des peurs, des renoncements et des contradictions des États ?

Pour comprendre l'origine du 18 décembre, il faut remonter à la fin de la guerre froide, à ce moment particulier où l'on croyait encore que le droit international pouvait précéder les rapports de force. En 1990, le monde changeait de visage : les murs tombaient en Europe, les flux humains s'intensifiaient, les migrations de travail devenaient structurelles, et non plus conjoncturelles. C'est dans ce contexte que l'Assemblée générale des Nations unies adopta, le 18 décembre 1990, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Ce texte était ambitieux. Il affirmait un principe simple et profondément dérangeant : un travailleur migrant reste un sujet de droits, même lorsqu'il traverse une frontière, même lorsqu'il est en situation irrégulière. Autrement dit, la dignité humaine ne s'arrête pas au poste-frontière. Cette idée, pourtant élémentaire, s'est révélée politiquement explosive.

Car très vite, un fait s'imposa : les États qui accueillaient le plus de migrants refusèrent de ratifier la Convention. Les pays d'origine, eux, y virent une protection nécessaire pour leurs ressortissants. Le droit international se retrouva ainsi pris au piège de la géographie politique : un

texte universel soutenu principalement par ceux qui n'en contrôlaient pas l'application.

Pendant dix ans, cette Convention resta largement ignorée du grand public, connue surtout des juristes, des ONG et de quelques diplomates obstinés. C'est pour lui donner une existence politique et symbolique que l'ONU décida, en décembre 2000, de créer une Journée internationale des migrants, fixée précisément au 18 décembre, en mémoire de l'adoption de la Convention de 1990.

Il ne s'agissait pas de célébrer la migration, mais de rappeler une promesse non tenue.

Depuis lors, cette journée se tient chaque année dans un étrange clair-obscur. Les chiffres sont connus : aujourd'hui, plus de 280 millions de personnes vivent hors de leur pays de naissance. Elles travaillent, soignent, bâissent, enseignent. Elles envoient des milliards de dollars à leurs familles. Elles soutiennent des économies entières. Et pourtant, elles demeurent souvent politiquement invisibles, juridiquement fragiles, symboliquement suspectes.

La Journée internationale des migrants n'a donc rien d'un rituel consensuel. Elle met en lumière un malaise profond : nous dépendons des migrants tout en refusant de les reconnaître pleinement. Nous invoquons leurs contributions économiques, mais redoutons leur présence politique. Nous parlons d'intégration, tout en organisant la précarité administrative. Nous défendons les droits humains, mais à condition qu'ils ne perturbent pas trop l'ordre des nations.

Dans l'esprit des Nations unies, cette journée

devait servir à trois choses très concrètes : rappeler l'existence de la Convention de 1990, lutter contre les discours de stigmatisation, et promouvoir des politiques migratoires respectueuses des droits fondamentaux. Dans les faits, elle agit surtout comme un miroir : elle reflète ce que chaque société est prête ou non à accepter de l'autre.

Jean Daniel écrivait souvent que les grandes causes universelles échouent moins par manque de principes que par excès de prudence politique. La Journée internationale

des migrants illustre parfaitement ce paradoxe. Elle existe. Elle est officielle. Elle est fondée sur un texte juridique clair. Mais elle révèle, année après année, l'écart persistant entre ce que le monde proclame et ce qu'il pratique.

Le 18 décembre n'est donc pas une date commode. C'est une date inconfortable. Elle nous rappelle que la migration n'est pas une crise passagère, mais une condition humaine durable et que la manière dont nous traitons les migrants dit toujours quelque chose de plus large sur l'état de nos démocraties. ■

Ph © Magenta



Le rêve comme exigence de vie

PAR RACHID AZIZI

Il arrive un moment, souvent tardif, où l'on comprend que ce qui a compté n'est ni la vitesse ni les signes visibles de réussite, mais la direction tenue. Une vie prend forme lorsqu'une aspiration intime cesse d'être diffuse et devient une ligne de conduite. Là se joue l'essentiel : transformer un désir profond en chemin praticable.

Le rêve engage alors un rapport direct au réel. Il appelle des choix clairs, exige de la persévérance, impose une continuité. Il réclame une discipline intérieure. Lorsqu'il est structuré, il gagne en solidité et en profondeur. Lorsqu'il est nourri par l'effort, il traverse les périodes de doute. Ce travail discret, rarement mis en avant, constitue pourtant le socle de toute trajectoire cohérente.

Dans cette perspective, le talent prend un sens précis. Il se manifeste d'abord par l'envie. L'envie de faire, de recommencer, d'aller au bout de ce que l'on porte en soi. Cette énergie donne sens aux compétences acquises et oriente leur usage. Ceux qui avancent durablement acceptent la répétition, la fatigue, la lenteur. La sueur devient alors un langage à part entière, celui d'un engagement réel et assumé.

Les récits de vie accordent souvent une place importante à ce qui n'a pas abouti, à ce qui est resté en suspens. L'échec marque la mémoire parce qu'il révèle des zones fragiles, des attentes contrariées, des élans mis à l'épreuve. Pourtant, il ne résume jamais une existence. Il constitue une étape, parfois un détour, souvent un apprentissage. Il éclaire autant qu'il éprouve. Rater fait partie du chemin. L'échec appartient au mouvement même d'une vie en construc-



Rachid Azizi est chroniqueur, auteur, déontologue, engagé sur les questions de justice sociale et de citoyenneté.

tion. L'abandon, lui, marque une rupture : le moment où l'élan s'interrompt, où le rêve cesse d'être entretenu. Bien souvent, ce que l'on nomme un ratage correspond à une œuvre restée inachevée, non à une incapacité profonde. La nuance est décisive.

Donner corps à un rêve suppose aussi de l'organisation. Il faut accepter les contraintes, le temps long, parfois la solitude. Toute construction durable progresse par étapes successives. Elle avance loin des récits spectaculaires et des trajectoires idéalisées. Elle ressemble davantage à un chantier patient, où chaque geste compte et s'inscrit dans une continuité.

Réussir sa vie prend alors un sens clair. Il s'agit de rester en mouvement, de choisir l'effort, de préserver une fidélité intérieure à ce qui donne envie d'avancer. Un rêve tenu avec constance, même imparfait, donne à une existence une cohérence qui dépasse la réussite individuelle. Il trace une voie lisible, transmissible, et contribue, à sa mesure, à donner du sens au monde commun. ■

Ce que l'économie française doit à l'immigration

PAR AMINE BENROCHD

Un médecin sur cinq né à l'étranger, une entreprise francilienne sur cinq créée par un immigré : l'immigration est l'un des piliers méconnus de la prospérité française. De la reconstruction d'après-guerre aux hôpitaux actuels, de la petite entreprise de quartier aux start-up innovantes, des cuisines populaires aux laboratoires de recherche, les apports venus d'ailleurs ont façonné le pays. Pour de nombreuses familles musulmanes, cette histoire est intime : elle parle de travail, de justice et de dignité.

Un débat saturé, une réalité méconnue

En France, le mot « immigration » déclenche presque toujours des polémiques. On évoque son coût, on agite des menaces, on s'attarde rarement sur sa contribution réelle. Pourtant, les données démographiques et économiques racontent une autre histoire.

Depuis trois générations, des millions de familles venues du Maghreb, d'Afrique, de Turquie, d'Asie ou d'Europe de l'Est font fonctionner le pays : elles soignent, construisent, transportent, entreprennent. Leur rôle est d'autant plus discret qu'il est devenu ordinaire, intégré au quotidien. Les chiffres racontent une histoire que l'expérience quotidienne confirme : celle d'une contribution devenue indissociable du fonctionnement du pays.

La France vieillit : l'immigration amortit le choc

La question démographique est centrale. Avec 1,62 enfant par femme en 2024, la France est loin du seuil qui permettrait de renouveler sa population. Dans le même temps, les départs massifs à la retraite fragilisent l'équilibre entre actifs et inactifs, socle de notre modèle social où les travailleurs financent les pensions des re-



Ph © Musée national de l'histoire de l'immigration

retraités.

L'immigration et la descendance des immigrés compensent une part importante de cette contraction. Les travaux statistiques montrent qu'ils représentent autour d'un quart des nouveaux entrants sur le marché du travail. Sur deux décennies, cela signifie plusieurs millions d'actifs en plus : cotisations supplémentaires, consommation, impôts, et un ratio actifs/retraités moins défavorable.

L'immigration ne résout pas toutes les fragilités du système, mais elle en amortit clairement les tensions.

Hôpitaux, chantiers, services : ils font tourner le pays

Cette contribution est particulièrement visible dans les secteurs où la présence immigrée est historique et décisive.

Dans les hôpitaux, un médecin sur cinq est né à l'étranger, et une part importante des infirmiers, aides-soignants et personnels techniques provient de l'immigration ou de leurs enfants. Sans eux, nombre de services seraient en sous-effectif chronique.

Le même constat vaut pour le bâtiment, la logistique, le nettoyage, l'agroalimentaire, la restauration collective ou certains segments des transports. Ces métiers, souvent peu valorisés, garantissent pourtant la continuité de la vie quotidienne.

La crise sanitaire de 2020 l'a rendu visible à tous : les "travailleurs de première ligne" qui ont maintenu le pays debout provenaient en

grande partie de familles immigrées. Sans eux, une partie du quotidien se serait littéralement arrêtée.

Les comptes : plus de gains que de coûts

Les études sérieuses convergent sur l'impact global de l'immigration sur les finances publiques, qui apparaît globalement neutre.

La raison est simple : beaucoup d'immigrés arrivent à l'âge adulte, entrent rapidement dans l'emploi, paient des cotisations sociales et des impôts, mais perçoivent moins de retraites en raison de carrières plus courtes ou hachées. Ils utilisent naturellement l'école, la santé ou les services publics, mais ces dépenses sont comparables à celles des autres résidents.

Ce qui pèse sur les comptes, ce n'est pas l'origine, mais la précarité économique : un ménage pauvre coûte la même chose, qu'il soit immigré ou non. Confondre coût social et origi-

Ph © Mesut Yalçın



gine, c'est transformer un problème économique en préjugé.

Entrepreneurs par nécessité et par choix

L'apport de l'immigration ne se limite pas au salariat. En Île-de-France, environ une entreprise sur cinq est fondée par une personne née à l'étranger.

Ces entrepreneurs revitalisent des rues commerçantes, créent des emplois, occupent des locaux vacants, développent des activités dans le commerce, le bâtiment, la logistique, la restauration, mais aussi dans le numérique et les services innovants. Pour nombre d'entre eux, entreprendre a été une réponse à la discrimination à l'embauche : si certaines portes se ferment, on choisit de les ouvrir soi-même.

Aujourd'hui encore, cette dynamique confirme que l'immigration n'est pas seulement une réserve de main-d'œuvre, mais aussi une source d'initiative, de capital et de développement local.

Travailleurs et mobilité sociale

À niveau de revenu comparable, les ménages immigrés ont un recours aux aides sociales similaire à celui des ménages nés en France. Les écarts apparents s'expliquent surtout par une démographie plus jeune, davantage de familles avec enfants et une forte concentration dans les territoires déjà fragilisés.

La mobilité sociale progresse : les enfants d'immigrés sont de plus en plus présents dans l'enseignement supérieur, notamment dans les filières scientifiques et techniques, et accèdent à des postes d'ingénieurs, de cadres ou de chercheurs. Les discriminations persistent – dans l'embauche, le logement, certains contrôles – mais malgré ces obstacles, cette jeunesse contribue pleinement au fonctionnement du pays.

Une histoire qui ne date pas d'hier

L'importance de l'immigration ne date pas d'hier. Dès la fin du XIX^e siècle, la France industrielle s'appuie sur des travailleurs belges, italiens, polonais, mobilisés dans les mines, le



textile et les chemins de fer.

Après 1945, l'essor des Trente Glorieuses doit beaucoup aux travailleurs venus du Maghreb, d'Afrique subsaharienne, du Portugal et d'autres pays européens : usines automobiles, mines de charbon, grands chantiers d'infrastructures. Sans eux, la reconstruction et la croissance auraient été plus lentes et moins intenses. Le 8 décembre 1978, dans l'arrêt GISTI, le Conseil d'État confirmait que les étrangers résidant régulièrement en France avaient, comme les nationaux, droit à une vie familiale normale. Le droit venait entériner ce que l'histoire économique montrait déjà : la France s'est construite aussi avec ceux qu'elle avait appelés pour travailler.

Créativité culturelle et valeur économique

L'économie ne se résume pas aux bilans comptables. Musique, cinéma, sport, gastronomie : la France contemporaine porte l'empreinte de cultures venues d'ailleurs.

Les influences arabes, européennes, africaines, antillaises ou caribéennes ont renouvelé la musique française. Des réalisateurs comme Rachid Bouchareb, Michael Haneke, Houda Benyamina ou Ladj Ly ont offert des regards essentiels sur les réalités sociales du pays.

En gastronomie, le couscous – parmi les plats préférés des Français – symbolise cette intégration des saveurs dans le patrimoine commun. Dans le sport, la diversité de l'équipe de France championne du monde en 2018 a illustré avec force le lien entre réussite nationale et pluralité d'origines.



Cette créativité culturelle génère aussi une valeur économique : industries musicales, cinéma, tourisme, restauration. Là encore, l'immigration agit comme un moteur discret, mais puissant.

Innovation : la nouvelle génération à l'œuvre

Dans les secteurs d'avenir, l'immigration joue un rôle croissant. Une part significative des diplômés des écoles d'ingénieurs est issue de parents immigrés. On les retrouve dans l'intelligence artificielle, la cybersécurité, les énergies renouvelables, les biotechnologies. Des ingénieurs et chercheurs d'origine maghrébine, africaine ou asiatique occupent des postes de responsabilité dans la recherche et les grandes entreprises.

Il ne s'agit pas de mettre en scène quelques parcours exceptionnels, mais de constater une tendance profonde : une génération formée en France, issue de familles immigrées, participe désormais aux secteurs les plus stratégiques de la compétitivité nationale.

L'éthique du travail en islam : subsistance, responsabilité et excellence

Dans la tradition musulmane, le travail occupe une place centrale dans la vie du croyant. Il n'est pas seulement un moyen de subsistance, mais peut devenir un acte d'adoration ('ibadah) lorsqu'il est accompli avec droiture, responsabilité et excellence.

Le Prophète Muhammad ﷺ a enseigné que le meilleur revenu est celui que l'on acquiert par son propre effort, plaçant ainsi le travail honnête au cœur de la dignité humaine. Gagner sa vie licitement (halal) n'est pas seulement une nécessité matérielle, mais un devoir moral et spirituel.

Cette éthique repose sur un équilibre fondamental entre effort et confiance en Dieu (*tawakkul*). Si le *rizq* (subsistance) provient ultimement de Dieu, l'homme est tenu d'agir, de travailler et d'assumer pleinement sa responsabilité dans le monde.

Le concept d'*amanah* (dépôt, responsabilité) structure profondément cette vision : chaque tâche confiée engage moralement celui qui l'ac-

complit. Soigner un patient, construire un bâtiment, transporter des biens ou enseigner sont autant de responsabilités devant Dieu et devant les hommes. Le Coran rappelle cette exigence : « Certes, Allah vous commande de rendre les dépôts à leurs ayants droit » (Coran 4:58).

À cette responsabilité s'ajoute l'exigence d'*ihsan*, l'excellence en toute chose. Le Prophète ﷺ a enseigné que Dieu a prescrit l'excellence dans tous les actes, y compris le travail quotidien. Travailler avec compétence, honnêteté et conscience devient alors une forme de spiritualité discrète, même lorsque nul regard humain ne juge l'effort accompli. L'islam valorise également le travail utile à la collectivité. Être bénéfique aux autres est une forme élevée de mérite moral. Cette dimension résonne fortement avec l'histoire des familles musulmanes en France : ouvriers ayant participé à la reconstruction, soignants soutenant le système de santé, commerçants et artisans faisant vivre les quartiers.

Cette éthique du travail a traversé les générations depuis les années 1950-1960. Elle se lit moins dans les discours que dans les trajectoires : l'effort constant, la rigueur, la discréction, le sens du devoir. Pour les enfants et petits-enfants devenus diplômés, cadres ou entrepreneurs, elle demeure une boussole, liant spiritualité du travail et exigence citoyenne. Le travail n'est pas un fardeau, mais une dignité. Une manière d'être utile, responsable et pleinement présent dans la société.

Pour les musulmans de France : fierté légitime

Pour de nombreuses familles musulmanes, cette histoire est incarnée : un père ou un grand-père arrivé dans les années 1960 ou 1970 pour travailler à l'usine, sur les chantiers ou dans les services ; une mère employée dans le soin, le ménage ou la couture.

Leurs enfants et petits-enfants sont aujourd'hui diplômés, cadres, entrepreneurs, professionnels de santé. Ils contribuent pleinement au pays : ils ne sont pas en périphérie de la société française, ils en sont l'une des composantes légitimes.



Ph © Pavel Danilyuk

Ce chemin parcouru s'inscrit pleinement dans les valeurs islamiques du travail, de la responsabilité et de l'excellence. La France s'est construite aussi avec eux. Cette reconnaissance nourrit une fierté tranquille, fondée sur le travail, la responsabilité et la continuité de l'effort.

Une ressource d'avenir

L'immigration est un élément durable de l'économie française. Démographiquement, elle soutient la population active. Économiquement, elle alimente la production, les comptes sociaux et la consommation. Culturellement, elle élargit l'imaginaire national. Scientifiquement, elle

renforce l'innovation.

Les données dessinent une réalité claire : comment organiser au mieux une contribution déjà réelle et durable.

Face au vieillissement, aux transitions écologiques, aux besoins en soins, aux défis industriels, la France aura besoin de toutes ses forces vives. Les populations issues de l'immigration — parmi lesquelles de nombreux musulmans — en sont déjà une composante essentielle.

Les voir comme une ressource n'est pas un choix idéologique : c'est regarder la réalité en face.



Laïcité ~

43 | MIGRANT, CITOYENNETÉ ET RÉPUBLIQUE : UNE RENCONTRE QUI PROTÈGE

Par Cheikh Khaled Larbi

Entre l'origine et la loi, entre la foi et la règle, la République trace un espace droit où la dignité n'a pas d'étiquette. Ni effacement des mémoires, ni domination d'une histoire, mais un cadre commun, clair et posé, où chacun peut croire, douter, ou ne pas croire en paix.

LA LAÏCITÉ : NON PAS L'OUBLI DE SOI, MAIS LA GARANTIE DE SOI

Contrairement aux discours réducteurs, la laïcité française ne demande pas au migrant d'oublier qui il est. Elle ne lui impose ni reniement culturel, ni silence spirituel.

Elle lui garantit, par la loi, la liberté de conscience et de croyance, qu'il soit musulman, chrétien, juif, athée ou sans religion.

La loi de 1905 repose sur un principe simple et fondamental : la neutralité de l'État, et non l'effacement des individus.

Ainsi, le migrant ne devient pas citoyen à condition de se taire, mais citoyen parce qu'il est reconnu comme sujet de droit.

CE QUE PROTÈGE CONCRÈTEMENT LE DROIT FRANÇAIS

Le droit républicain protège, sans distinction d'origine : la liberté de culte, la lutte contre les discriminations, le droit de s'organiser collectivement, y compris sur le plan spirituel, la possibilité de vivre sa foi dans le respect des lois communes.

La laïcité ne hiérarchise pas les croyances. Elle empêche qu'une croyance domine l'autre par la force publique. Elle n'est pas une arme dirigée contre une religion, mais un cadre juridique qui empêche la persécution, qu'elle vienne de l'État ou de la société.

LA LAÏCITÉ FACE AUX IDÉES REÇUES

On présente parfois la laïcité comme une hostilité déguisée. C'est une erreur historique et juridique. La laïcité n'interdit pas la foi. Elle interdit l'instrumentalisation de la foi par le pouvoir. Elle ne vise pas les migrants. Elle les protège au même titre que tous les citoyens.

Sans la laïcité, le migrant croyant serait à la merci : d'un État confessionnel, d'une majorité religieuse, ou d'un rejet institutionnalisé.

La laïcité est donc, pour les minorités, non pas une menace, mais un bouclier légal.



LES MIGRANTS, BÂTISSEURS SILENCIEUX DE LA FRANCE CONTEMPORAINE

La France moderne ne s'est pas construite sans les migrants.

Ils ont contribué à bâtir des hôpitaux, ériger des chantiers, faire fonctionner les transports, nourrir le pays par l'agriculture, soigner, nettoyer, réparer, enseigner.

Ils ont bâti sans toujours être visibles.

Servi sans toujours être remerciés.

Participé sans toujours être reconnus.

La citoyenneté ne se réduit pas à un nom ou à une origine, elle se manifeste par la participation à la vie commune.

UN EXEMPLE SOUVENT OUBLIÉ : LES RÉFUGIÉS BOSNIAQUES

L'histoire récente offre un exemple éclairant.

Dans les années 1990, la France a accueilli des réfugiés bosniaques, musulmans pour beaucoup, fuyant la guerre et l'épuration ethnique.

Cet accueil s'est fait sous protection républicaine, avec la collaboration des mosquées, dans le respect strict de la laïcité.

Ni communautarisme imposé, ni religion exclue, ni République affaiblie.

Cet épisode rappelle une vérité simple : la laïcité fonctionne lorsqu'elle est appliquée avec justice, et non avec peur.

CE QUE FAIT RÉELLEMENT LA RÉPUBLIQUE

La République ne protège pas une foi. Elle protège des personnes.

Elle ne sacrifie pas les origines. Elle empêche qu'elles deviennent une condamnation.

Elle ne demande pas l'effacement des identités, mais leur coexistence pacifique dans un cadre commun.

Neutralité de l'État, égalité devant la loi, dignité pour tous. Voilà le contrat !

La laïcité n'efface pas l'histoire, elle empêche qu'elle devienne une barrière.

Elle ne gomme pas les différences, elle empêche qu'elles se transforment en violences.

Pour le migrant, elle n'est ni piège ni reniement, mais un espace de droits, clair et protecteur.

Entre la foi vécue et la loi partagée, la République offre un sol où marcher debout.

Neutralité de l'État, dignité pour tous : voilà la rencontre qui protège !

BAYA

Mahieddine

Et tout devient couleur
Until all is color

Dalila Azzi

Actualités

de la Grande Mosquée de Paris

du 10 au 16 décembre 2025

10
déc.

Le recteur reçoit la famille de Mehdi Kessaci

À la Grande Mosquée de Paris, le recteur Chems-eddine Hafiz a reçu Amine Kessaci, sa maman et ses proches, entourés de nos imams, qui ont fait des invocations après le drame terrible qui les a frappé.

Cette tragédie nous a touché droit au cœur : nous sommes là pour dire que la religion musulmane rejette la violence comme le trafic de drogue, qui est un fléau pour la société.

Qu'Allah accueille le petit frère Mehdi dans Son vaste Paradis.



Ph © Omar Boulkroum



10
déc.

Échange avec la présidente de Turban Jaune

Le recteur Chems-eddine Hafiz a eu le plaisir de recevoir Hanane Aichi, présidente de l'Association Turban Jaune, qui soutient les femmes et les petites filles atteintes du cancer. Offrir de la dignité et du courage à celles qui souffrent est une très belle cause.

11
déc.

Le recteur reçoit le pasteur Louis Pernot

Le recteur Chems-eddine Hafiz a reçu Louis Pernot, pasteur de l'Église protestante unie de l'Étoile : un plaisir d'échanger avec un homme de foi animé par la compréhension et le respect de son prochain.

12
déc.

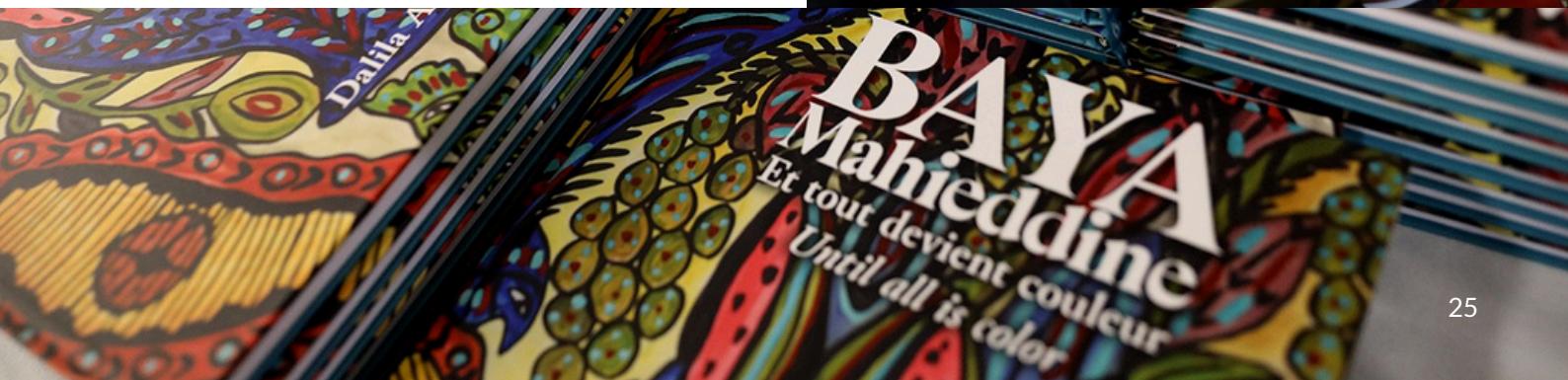
Inauguration de l'exposition "Et tout devient couleur", les natures mortes de Baya Mahieddine

La Grande Mosquée de Paris inaugurait vendredi soir son exposition "Et tout devient couleur : les natures mortes de Baya Mahieddine", conçue avec Ayn Gallery et le soutien de la famille Mahieddine.

Une très belle soirée pour célébrer l'œuvre d'une figure majeure de la peinture algérienne et universelle.

Le recteur Chems-eddine Hafiz, dans son discours d'ouverture : « Je suis particulièrement heureux que la Grande Mosquée de Paris puisse continuer à transmettre l'art et l'héritage de Baya Mahieddine. Elle disait : "Ma peinture est ce que Dieu m'a donné pour me sauver". Exposer Baya ici, ce n'est pas juxtaposer l'art et le sacré, mais permettre leur rencontre. »

Vous avez jusqu'au lundi 12 janvier 2026 pour découvrir cette exposition exceptionnelle.





13
déc.

Le recteur en soutien du lancement des travaux d'extension de l'Institut Ibn Badis de Nanterre

Samedi, le recteur Chems-eddine Hafiz était présent à la cérémonie de lancement des travaux de réhabilitation de l'extension de l'Institut Ibn Badis de Nanterre.

Il a tenu à prendre la parole pour féliciter Rachid Abdouni d'avoir porté ce projet malgré les adversités, et s'est adressé aux jeunes pour rappeler que cette concrétisation montre que l'État de droit et la justice de notre pays surpassent toutes les considérations politiciennes.



13
déc.

Abd-al-Haqq Guiderdoni et Abd al-Wadoud Gouraud aux fondements de la foi

Ce samedi, Abd-al-Haqq Guiderdoni présentait son livre *Aperçus sur la spiritualité en Islam* : un échange profond avec Abd al-Wadoud Gouraud sur tout ce qui fait l'essentiel de la foi. Et une conférence qui s'inscrit dans la série de rencontres initiée par les Éditions Albouraq et la Grande Mosquée de Paris.



La Grande Mosquée de Paris condamne l'attentat de Sydney

La Grande Mosquée de Paris condamne avec fermeté l'attentat terroriste survenu à Sydney, qui a fait de nombreux morts et blessés. Ce crime perpétré contre des personnes de confession juive rassemblées pour la fête de Hanouka est insupportable et inacceptable. L'antisémitisme, comme toute forme de haine meurtrière, doit être combattu sans relâche. La Grande Mosquée de Paris exprime ses pensées solidaires et fraternelles aux victimes, à leurs proches, à la communauté juive et au peuple australien.



Notre invité d'honneur Dr Abderrezak Guessoum

Après s'être chargé du *dars* (avant-prêche) vendredi, notre invité d'honneur cette semaine, Dr Abderrezak Guessoum, ancien président de l'association des Oulémas musulmans algériens, donnait samedi une conférence à nos étudiants de l'Ecole nationale Ibn Badis et, lundi, une autre aux imams de la Grande Mosquée de Paris : un échange riche de connaissance et d'expérience sur les manières de transmettre l'islam à notre époque, en France.

Dr Guessoum fut vice-recteur de la Grande Mosquée de Paris dans les années 1980 : ses efforts avaient bénéficié aux développement des mosquées, à la promotion d'un discours religieux harmonieux et fraternel, et permis l'arrivée des imams détachés d'Algérie pour aider les mosquées de France.



Ph © Omar Boukraou & Guillaume Sauloup





صَلَوةُ الْكَبِيرَةِ



GRANDE
MOSQUÉE
DE PARIS

120 ANS DE LAÏCITÉ EN FRANCE

Une pratique en question

Par Nassera Benamra

s u i t e



Chronologie de la laïcité en France

Les moments et les personnages qui ont tout changé

PARTIE 2/2

La laïcité est toujours au centre du débat public en France. Issue d'une histoire politique mouvementée, elle s'est imposée progressivement comme un principe fondamental de la République, souvent qualifié « d'exception française ». Cet article propose de revenir sur les conditions qui ont permis son émergence, en rappelant les figures et les idées qui en ont posé les fondements. Il s'agira ensuite d'éclairer la réflexion philosophique et théorique qui a accompagné sa construction et qui continue de nourrir l'idée républicaine et les valeurs qu'elle défend.

LES PENSEURS ET PHILOSOPHES

Il s'agit de ceux qui ont inspiré le peuple français par leurs idées révolutionnaires et les ont préparés à lutter contre l'injustice. D'ailleurs, qui ne connaît pas la chanson de Gavroche dans les Misérables de Victor Hugo :

**« Je suis tombé par terre, c'est la faute à Voltaire,
Le nez dans le ruisseau, c'est la faute à Rousseau. »**

On revient également au contexte historique pour rappeler que Voltaire et Rousseau ont influé sur la Révolution française. Dans certains cercles, les royalistes les ont taxés de « responsables » et leur ont tout mis sur le dos. Aussi à l'époque de La Restauration, le 9 février 1817, les églises de Paris ont affiché un « Mandement de MM. Les vicaires généraux du chapitre métropolitain de Paris » qui établit officiellement la culpabilité de la Révolution à une édition des œuvres des deux philosophes. Béranger fait une chanson satirique, qui sera publiée plus tard, en 1834, dont voici un extrait :

**« Si tant de prélats mitrés
Successseurs du bon saint Pierre,
Au paradis sont entrés
Par Sodome et par Cythère,
Des clefs s'ils ont un trousseau,
C'est la faute à Rousseau,
S'ils entrent par derrière,
C'est la faute à Voltaire. »**



JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Jean-Jacques Rousseau affirme, dans *Du contrat social* (1762), que la loi est faite à partir de la volonté du peuple et non d'une autorité religieuse, une autorité qui menace la liberté. En plaçant le peuple au cœur de la souveraineté, il ouvre la voie à un pouvoir politique autonome des dogmes religieux. Il est bien clair que Rousseau n'a pas parlé directement de la laïcité au sens moderne du terme, mais sa pensée a fortement contribué à son intégration dans la politique française. Son apport est surtout philosophique et politique.



VOLTAIRE

Voltaire de son vrai nom François-Marie Arouet, de son côté, mène un combat constant contre le fanatisme et l'intolérance religieuse. Voltaire affirme en 1763, dans le traité de la tolérance que la coexistence pacifique des croyances est une condition majeure pour une liberté. Il ne cherche pas à supprimer la religion mais à empêcher son caractère oppressif et que chacun adore Dieu à sa façon. Voltaire n'a pas manqué de s'attaquer à l'influence politique et sociale de l'église catholique.

Ensemble, ils ont préparé le terrain intellectuel sur lequel la laïcité républicaine a pu se construire.

LA LAÏCITÉ EN DATES

À la suite du refus de l'Église catholique de constituer des associations cultuelles en vertu de la loi de 1905, la loi de 1907 est venue pour leur permettre d'exercer le culte sur initiative individuelle, ou à travers une association mixte ayant des activités cultuelles.

Reprise des relations diplomatiques avec le Saint-Siège. Un protocole est établi pour la nomination des évêques.

Signature des Accords Briand-Cerretti entre la France et le Vatican. La République reconnaît la soumission des associations diocésaines à la hiérarchie épiscopale tout en les considérant conformes à la loi de 1905.

Une loi supprime le délit de congrégation et prévoit que toute congrégation religieuse peut obtenir la reconnaissance légale, par décret rendu sur avis conforme du Conseil d'État.

2 janvier 1907

1921

Janvier 1924

8 avril 1942



Inscription à l'article 1er de la Constitution de la IVe République du principe de laïcité : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ».

4 octobre 1946

L'article 1er de la Constitution de la Ve République dispose : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. »

4 octobre 1958

Loi « Debré » sur la liberté de l'enseignement qui fixe les règles de fonctionnement et de financement (subventions) des établissements privés sous contrat.

31 décembre 1959

Décision du Conseil constitutionnel reconnaissant la liberté de l'enseignement comme un des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République.

23 novembre 1977

Dépôt à l'Assemblée nationale d'une proposition de loi constitutionnelle portant création d'un Défenseur de la laïcité et de la définition de ce principe. Si la Constitution proclame le caractère laïque de la République, elle ne définit pas précisément le contenu de ce principe fondamental. La proposition de loi vise à pallier cette lacune. La création d'un Défenseur de la laïcité doit contribuer à la construction d'une politique publique de promotion et de défense de la laïcité. Le texte doit être examiné le 11 décembre par les députés.

23 octobre 2025

LAÏCITÉ ET ISLAM EN DATES

27 novembre 1989

Avis du Conseil d'État sur le « voile » à la demande du ministre de l'éducation nationale. Le Conseil d'État considère que le port, par des élèves, d'un signe manifestant une appartenance religieuse n'est pas, en soi, incompatible avec la laïcité. Toutefois, sous certaines réserves (acte de pression, de prosélytisme, atteinte à la liberté de l'élève, troubles dans l'établissement, rôle éducatif des enseignants ...). La mise en œuvre de ce principe relève des règlements intérieurs des établissements scolaires.

19 mars 1990

Installation par Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, du Conseil de réflexion sur l'organisation et l'avenir de l'Islam en France (CORIF).

10 janvier 1995

Reconnaissance officielle par Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur, du Conseil représentatif des musulmans de France (CRMF), présidé



27 novembre 1996

par le recteur de la grande mosquée de Paris, le Dr Dalil Boubakeur. Le Conseil remet au ministre une charte du culte musulman en France, appelant les musulmans à défendre « leurs valeurs dans le cadre des lois républicaines ».

3 juillet 2001

Le Conseil d'État rend plusieurs arrêts dans des affaires du « foulard islamique ». Le Conseil d'État rappelle que le foulard « ne saurait être regardé comme un signe (...) dont le port constituerait, dans tous les cas, un acte de pression ou de prosélytisme ».

Décembre 2002

En présence de Daniel Vaillant, ministre de l'Intérieur, les représentants des fédérations musulmanes ou des grandes mosquées et des personnalités qualifiées signent l'accord-cadre sur l'organisation du culte musulman en France conclu le 22 mai, qui instaure un Conseil français du culte musulman.

15 mars 2004

Le 9 décembre 2002, Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, annonce la signature d'un protocole d'accord entre la mosquée de Paris, la Fédération nationale des musulmans de France (FNMF) et l'Union des organisations islamiques de France (UOIF) sur les structures du futur Conseil français de culte musulman (CFCM). Il annonce un « accord historique » sur le CFCM qui sera présidé par Dalil Boubakeur, recteur de la mosquée de Paris, et comprendra une assemblée générale (élue ultérieurement), un conseil d'administration élu par cette assemblée et un Bureau, désigné par ce conseil.

19 mars 2005

En application du principe de laïcité, signature d'une Loi encadrant le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics. Un nouvel article L141-5-1 est inséré dans le code de l'éducation : « Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. Le règlement intérieur rappelle que la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève ».

21 mars 2005

Publication du décret sur le nouveau statut des aumôniers militaires, permettant la mise en place d'une aumônerie musulmane au sein de l'armée.

Dominique de Villepin, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, et les présidents des quatre grandes fédérations musulmanes françaises signent les statuts d'une Fondation pour les œuvres de l'islam de France, chargée de recevoir



des dons privés pour financer la construction et la rénovation des mosquées, la formation des imams et l'organisation du Conseil français du culte musulman (CFCM).

25 juillet 2005

Un décret reconnaît d'utilité publique, la Fondation pour les œuvres de l'islam de France.

30 mars 2010

En présence de Daniel Vaillant, ministre de l'Intérieur, les représentants des fédérations musulmanes ou des grandes mosquées et des personnalités qualifiées signent l'accord-cadre sur l'organisation du culte musulman en France conclu le 22 mai, qui instaure un Conseil français du culte musulman.

11 octobre 2010

Loi interdisant le port du voile intégral dans l'espace public. L'interdiction et l'éventuelle répression des contrevenants ne pourront intervenir qu'après un délai de six mois « de médiation et de pédagogie », à compter de la promulgation de la loi.

Août - sept. 2016

Polémique autour d'arrêtés municipaux pris par des communes de stations balnéaires pour interdire le port du burkini sur les plages publiques. Le 26 août et le 26 septembre 2016, le Conseil d'État suspend les arrêtés pris par les municipalités de Villeneuve-Loubet et de Cagnes-sur-Mer (littoral niçois).

17 janvier 2021

Signature par le Conseil français du culte musulman (CFCM) de la « charte des principes de l'islam de France ». Cette charte voulue par le président de la République, Emmanuel Macron, précise l'esprit de l'application de l'islam dans le contexte de la laïcité française. Elle proscrit l'ingérence d'États étrangers et réaffirme en particulier la compatibilité de l'islam avec la République et l'égalité femmes-hommes. Toutefois, certaines fédérations musulmanes refusent de la signer.

5 février 2022

Première séance du Forum de l'Islam de France, le FORIF, en présence du ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin. Le FORIF, qui réunit des acteurs et des associations du culte musulman ainsi que des personnalités qualifiées, est un format de dialogue souple entre le culte musulman et l'État français.

31 août 2023

Note de service du ministère de l'éducation nationale interdisant dès la rentrée 2023 le port de l'abaya ou du qamis et appelant à sanctionner le non-respect de la loi du 15 mars 2004 encadrant le port de tenues ou signes manifestant une appartenance religieuse dans les établissements scolaires.



26 février 2024

Deuxième session du FORIF, lancée par le ministre de l'intérieur, qui aborde l'amplification de certains travaux sur le statut des imams en France. Le forum s'achève le 18 février 2025 avec plusieurs résultats concrets, notamment la consolidation du cadre juridique et l'accompagnement des associations musulmanes.

18 février 2025

Adoption au Sénat d'une proposition de loi visant à assurer le principe de laïcité dans le sport, interdisant notamment le port de tenues ou de signes religieux ou politiques ostensibles (matches, piscines municipales...). Le texte n'a toujours pas été examiné à l'Assemblée nationale.

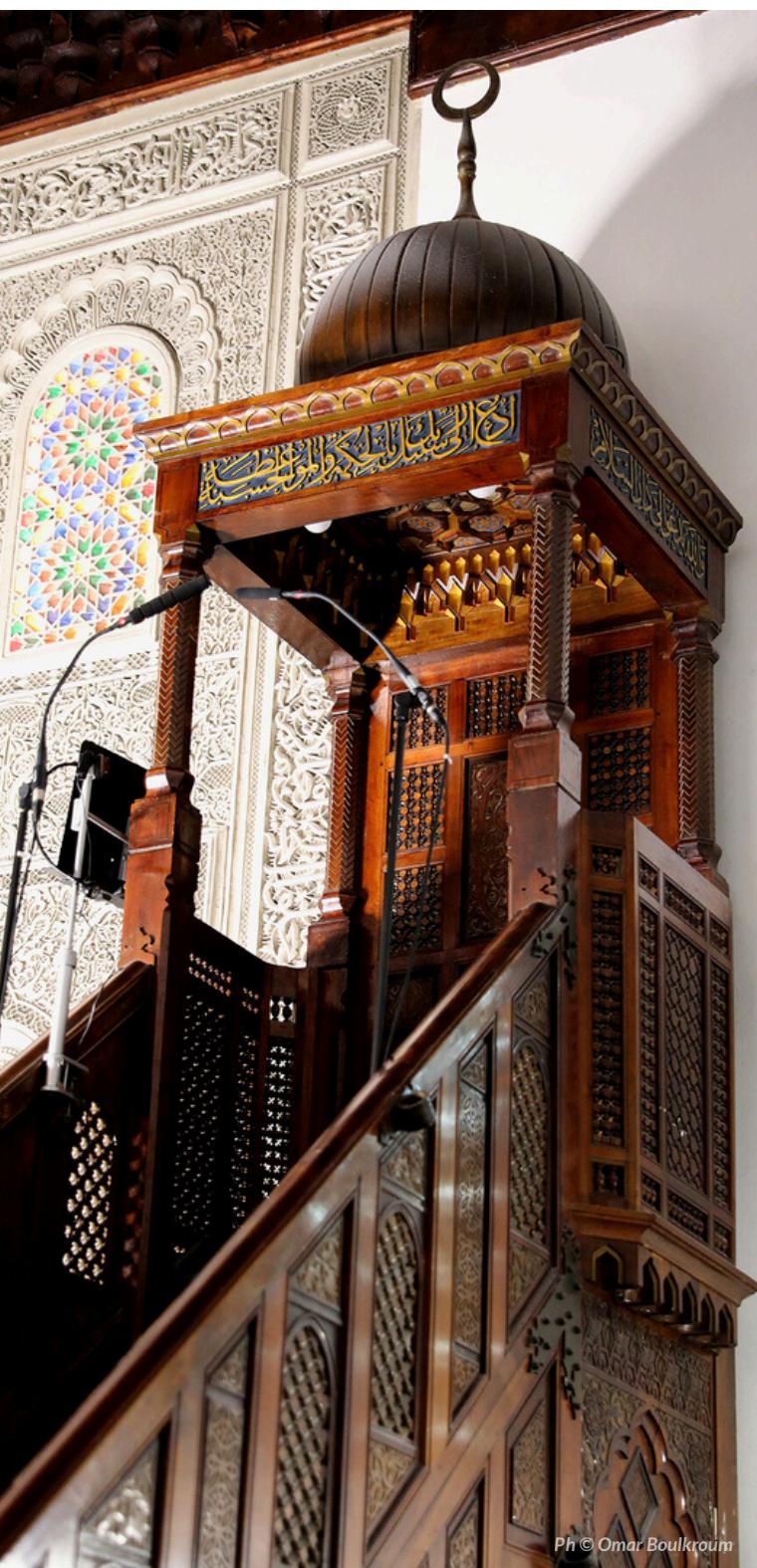


Paroles du Minbar

12 déc.

LE RÉSUMÉ DU PRÊCHE DU VENDREDI MESSAGE À UN EXPATRIÉ

Par Cheikh Rachid Benchikh



Ph © Omar Boulkroum

Louange à Allah, qui a fait du voyage une école de sagesse et de l'alternance des jours un enseignement permanent. Sa louange et Sa gratitude illuminent les cœurs et purifient les âmes. Il n'est de divinité qu'Allah, Lui qui promet refuge et largesse à celui qui émigre pour Sa cause. J'atteste aussi que Mohamed est Son serviteur et Son messager.

Serviteurs d'Allah, je vous rappelle que la piété est la meilleure provision du croyant, qu'il marche vers l'au-delà ou qu'il affronte l'exil ici-bas. Elle éclaire le cœur lorsque la solitude et la difficulté deviennent lourdes à porter. Mon message s'adresse à tout expatrié qui a quitté les siens, emportant avec lui son identité, sa foi et l'espoir d'un savoir utile, d'une subsistance licite ou d'une vie plus sûre.

J'adresse mes paroles à celui qui s'est retrouvé un jour loin des visages familiers et des rêves de son enfance, à celui qui a goûté la dureté de l'éloignement mais aussi la douceur de se tourner vers Allah. Car l'exil enseigne un attachement qu'aucun livre ne transmet, et ouvre des portes de sciences et de subsistance que la patrie n'offre pas toujours.

Je rappelle à chaque homme et femme en exil qu'Allah est avec eux partout, et que le Prophète Mohamed ﷺ a lui-même connu l'exil, faisant de sa migration une victoire et de sa patience une lumière. Le voyage, enfin, porte en lui de grands bienfaits : soulager les soucis, acquérir une subsistance pure, apprendre la science, parfaire les manières et rencontrer des êtres nobles.

À toi, mon frère expatrié, à toi, ma sœur expatriée, j'adresse quelques conseils tirés de la lumière de la Révélation et de l'exemple prophétique. Le Messager d'Allah ﷺ recommanda à Mu'adh ibn Jabal : « Crains Allah où que tu sois. Fais suivre la mauvaise action par une bonne, elle l'effacera. Et traite les gens d'un bon caractère. »



Crains Allah en tout lieu, car l'exil éprouve les cœurs : il teste la sincérité dans la solitude, l'honnêteté dans le travail, la fidélité dans les responsabilités et l'assiduité dans l'adoration. Garde donc, même loin de ton pays, la même pudeur et la même vigilance que devant les gens, garde Allah présent devant tes yeux et ne Le relègue jamais au dernier rang des témoins de tes actes.

Si tu trébuches, préserve ta dignité, demande pardon à Allah et reviens vers Lui avec sincérité, puis accomplis une bonne œuvre, car « *les bonnes actions effacent les mauvaises* ». Et traite chacun avec noblesse, connu ou inconnu, musulman ou non, afin que tes paroles et tes gestes reflètent la morale, la douceur et l'ouverture de l'islam, tout en demeurant attaché à ta foi, à tes principes et à ton identité. Frères et sœurs en islam, le pays qui vous accueille et vous accorde des droits vous impose en retour des devoirs, car y entrer constitue un engagement. Allah dit : « *Respectez fidèlement vos engagements.* » Toute règle acceptée, résidence, travail ou études, relève de ce pacte, et l'islam ordonne de le respecter.

Soyez donc des exemples de loyauté et de bonne conduite, et évitez tout ce qui pourrait nuire aux migrants ou à la communauté musulmane. Notre religion nous appelle à la parole bienveillante, à l'excellence dans l'action et à la bonté envers le voisin. Ces valeurs doivent se manifester dans notre vie quotidienne, où que nous soyons, avec l'aide d'Allah

Ô toi, homme de mérite, Ô toi, femme bénie : sois où tu veux, mais n'oublie jamais qui tu es. Cheikh Al-Bachir al-Ibrahimi, qu'Allah lui fasse miséricorde, disait : « *Le musulman, dans son exil, est dépositaire de sa religion, de lui-même et de l'image de sa communauté.* » Et encore : « *L'émigration n'annule pas les devoirs du musulman, elle l'appelle à plus de droiture et de discipline, car les gens observent sa religion à travers son comportement.* »

L'exil n'est pas un reniement de l'identité, mais son prolongement sur une terre nouvelle. Préserve ta foi, sois utile, et incarne une conduite noble. Tu portes aussi la responsabili-

bilité de tes enfants, car le Prophète ﷺ a dit : « *Chacun de vous est un berger, et chacun est responsable de son troupeau.* ». Veille à leur éducation pour qu'ils demeurent équilibrés, fiers de leur identité et protégés des déviations.

DEUXIÈME PRÉCHE

Ô vous, les croyants, vous qui avez connu l'amertume de la séparation et bu la coupe de l'exil : rappelez-vous la parole du Prophète ﷺ : « *Sois dans ce monde comme un étranger ou un voyageur de passage* ». L'exil véritable n'est pas de quitter la terre natale, mais de réaliser que ce monde tout entier n'est qu'une étape, un lieu de passage. Le véritable foyer où les cœurs aspirent à revenir est le Paradis : la demeure de notre père Adam, la maison d'où il fut envoyé sur terre, et vers laquelle nous plaçons notre espoir de retour. Alors sois patient, œuvre avec constance, et demeure attaché à la vérité. Les jours ne sont qu'un souffle qui s'écoule, et ce qu'Allah réserve est meilleur et plus durable pour celui qui endure et Le craint.

Serviteurs d'Allah, si la migration est déjà une épreuve lourde pour celui qui part volontairement, elle l'est bien davantage pour celui qui est déraciné de force, comme à Ghaza ou au Soudan. En plein hiver, entre la faim, le froid et la maladie, des familles entières sont déplacées sans considération ni humanité, en violation des valeurs que portent les révélations divines et les lois internationales. Il ne nous reste qu'à nous en remettre à Allah ; nul pouvoir ni force si ce n'est par Lui, le Très-Haut.

Et voici que ce drame humain coïncide avec la Journée internationale des migrants, le 18 décembre, dédiée à reconnaître les apports positifs des migrants. Il faut pourtant rappeler que la migration est d'abord une histoire de dignité humaine, de droits à protéger et d'êtres fragiles qu'il faut défendre avec sincérité lorsque leur sécurité ou leur honneur sont menacés.

Ô Allah, protège-nous de l'hypocrisie, de la trahison et du mal des cœurs. Protège l'ensemble des pays



musulmans, et protège la France, et tous ceux qui y résident, afin qu'ils vivent dans la sécurité, la coexistence et la stabilité. Accorde la victoire à nos frères et sœurs de Ghaza et du Soudan,

soulage-les de leurs épreuves, accorde-leur patience, fermeté, sécurité, liberté et dignité. et fais de nous des serviteurs sincères, justes et fidèles.



Abderrazak Guessoum

UNE ÉPOQUE DE SAVOIR ET D'ENGAGEMENT

Par Cheikh Ahmed Moussa

En 1933, Abderrazak ibn Abdallah ibn Omar ibn Abdallah Guessoum naquit dans la ville d'El Meghaïer, au sud de l'Algérie, au sein d'une famille modeste imprégnée de l'amour du Noble Coran et de la langue arabe. Dès son plus jeune âge, il mémorisa le Coran et reçut son instruction dans trois établissements : la zaouïa d'Es-Saïm Sidi M'Barek, l'école française, et l'école arabe libre affiliée à l'Association des oulémas musulmans algériens. Cet itinéraire éducatif fit naître en lui, simultanément, les germes d'une conscience religieuse et culturelle.

En 1949, Guessoum intégra l'Institut Abdelhamid Ibn Badis de Constantine, où il suivit l'enseignement de grands maîtres tels que le cheikh Ahmed Hammani, Ahmed El-Hussein et d'autres encore. Après quatre années d'études, il obtint le certificat d'aptitude, avant d'être admis à la mission scientifique destinée à l'Université Zitouna de Tunis. Toutefois, le déclenchement de la Révolution de libération nationale l'empêcha de voyager ; il choisit alors de rester en Algérie, et de contribuer au combat scientifique et national.

Après avoir été empêché de voyager avec la mission scientifique, il retourna à El Meghaïer pour exercer l'enseignement au sein de l'école libre. Il s'installa ensuite à Alger, en mars 1955, où il poursuivit son engagement au sein de l'Association des oulémas. Il fut arrêté et soumis à la torture par les autorités coloniales, et son village fut perquisitionné en 1957, ce qui le conduisit à s'établir durablement dans la capitale afin de continuer son action religieuse et éducative.

Après l'indépendance de l'Algérie, Guessoum reprit ses études à l'Université d'Alger, où il obtint en 1966 le Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire (C.A.P.E.S), une licence en traduction, une licence en philosophie.



Il poursuivit ensuite ses études supérieures et obtint le diplôme d'études supérieures en philosophie.

En 1975, Guessoum obtint le grade de magister en philosophie à l'Université du Caire. Il poursuivit ensuite sa formation à l'Université de la Sorbonne à Paris, où il décrocha un doctorat en philosophie. À la fin des années 1990, il obtint également un certificat attestant de son niveau en langue anglaise à l'Institut de technologie de Londres.

A partir de 1976, il devint membre de l'Union des écrivains algériens, puis professeur au département de philosophie de l'Institut des sciences sociales, membre de l'Institut islamique supérieur, et acteur engagé dans le mouvement culturel et politique, œuvrant pour la réforme et le renouveau au sein de la société.

Au cours des années 1980, il occupa des fonctions pédagogiques et administratives en Algérie et à l'étranger, notamment celle de vice-recteur de la Mosquée de Paris de 1982 à 1986, ainsi qu'une participation aux travaux de l'Organisation internationale des traducteurs de conférences, à Genève (1987-1988). Il rentra ensuite en Algérie, où il assuma de hautes responsabilités au sein d'institutions scientifiques et patrimoniales.

Les lectures et la réflexion de Guessoum ont donné naissance à des publications et à des ouvrages marquants dans les domaines de la philosophie islamique et de la pensée arabe.

Parmi les plus importants figurent : "Abderrahmane Eth-Thâlibî et le soufisme" ; "Le concept du temps dans la philosophie d'Ibn Rochd" ; "Les écoles de la pensée arabo-islamique" ; "Hémorragie d'une plume algérienne" ; "La philosophie de l'histoire dans une perspective islamique".

Il a également traduit des ouvrages de grande valeur portant sur les questions du droit musulman, de la société et de la religion.

Abderrazak Guessoum n'est pas un simple nom sur la carte des savants arabes, mais l'incarnation d'une personnalité ayant su concilier l'engagement religieux et la pensée philosophique, l'enracinement national et l'ouverture au monde. À une époque où certains ont cherché à dissocier la religion de la vie, Guessoum est demeuré le porte-voix d'une vision équilibrée, profondément liée à l'être humain et à la société, aux racines et à la modernité, à la langue arabe et à l'humanisme universel.



Récits célestes

69 | LA PHILOSOPHIE DE L'ÉMIGRATION DANS LE CORAN

Par Nassera Benamra

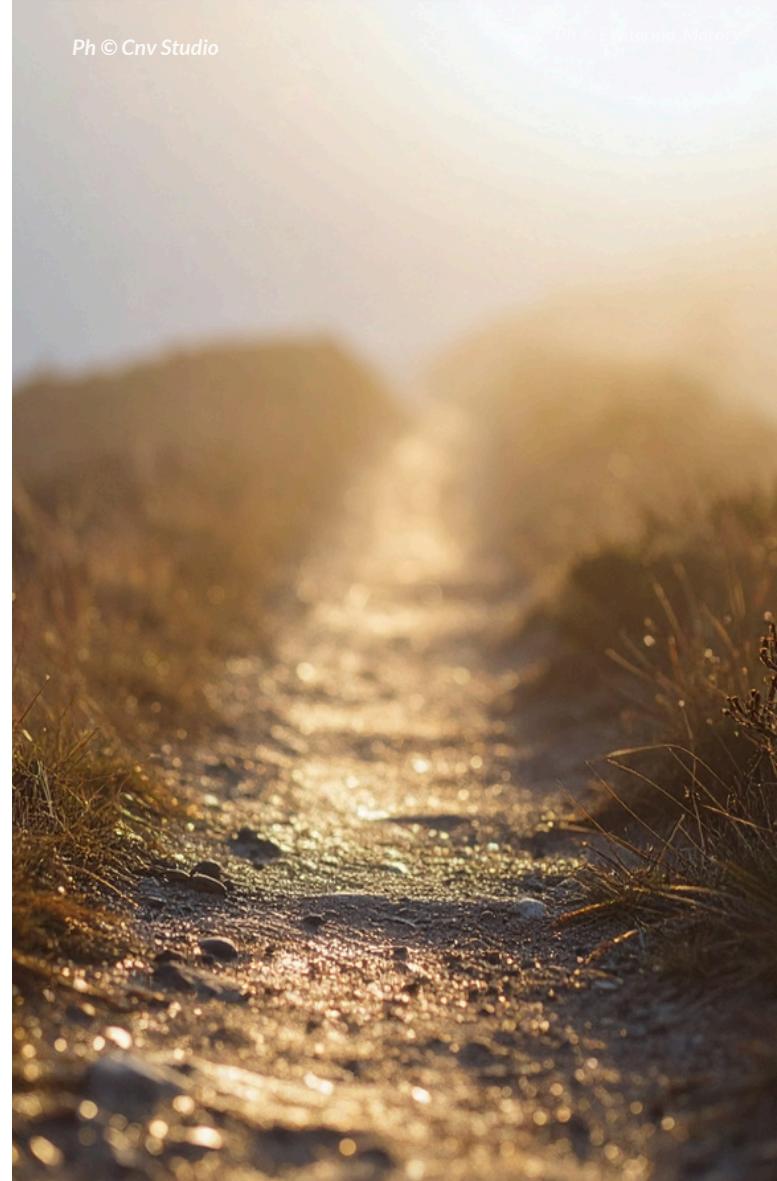
L'émigration (*hijra*) a toujours été une caractéristique des prophètes (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur eux). Le prophète Mohamed (paix soit sur lui) n'a donc pas été le premier à migrer. Plusieurs prophètes ont été contraints de quitter leur terre pour des raisons similaires.

L'émigration dans l'histoire des prophètes

Dans le Coran, le sens de l'émigration dépasse la simple mobilité physique. Une personne peut migrer par crainte pour sa vie face à l'oppression, ce qui correspond à la protection de son être, ou pour se préserver d'un danger pour sa foi, ce qui relève de la protection de sa religion. L'émigration peut concerner l'aspiration à une vie meilleure, une meilleure l'éducation, ou toute autre raison légitime, acceptable dans la loi divine et dans la vie humaine.

Dieu (qu'il soit glorifié) souligne une vérité qui se répète dans l'histoire des prophètes : tous ont fait face aux mêmes attitudes et paroles de la part de leurs adversaires. « **Il ne te sera dit que ce qui a déjà été dit aux messagers avant toi...** » (Fusillât, verset 43)

Le Coran relate un dialogue universel à travers les époques. Les polythéistes menaçaient les messagers de les expulser s'ils ne retournaient pas à l'idolâtrie : « **Ceux qui ont mécréu dirent à leurs messagers :** « Nous allons vous expulser de



notre terre, ou vous faire revenir à notre religion...» (Ibrahim, verset 13)

Chaque prophète a fait face à des menaces similaires. Par exemple, Chouaib (paix sur lui) reçut ce type d'avertissement : « **Les notables de son peuple, orgueilleux, dirent : "Nous allons t'expulser, toi et ceux qui ont cru avec toi, ou bien tu retourneras à notre religion".** » (El-A'raf, 88). Certains prophètes ont dû émigrer effectivement. Abraham (paix sur lui) fut menacé par son père, de lapidation et d'expulsion : « **Mon père veut m'écartier de mes divinités. Si tu ne cesses pas, je te lapiderai et m'éloignerai de toi...** » (Maryam, verset 46)

La Hijra dans le Coran : sens, mérite et enseignements pratique et juridique

Si l'on examine le Coran d'un point de vue statistique, on constate que le mot « *hijra* » et ses dérivés apparaissent à 22 reprises dans des



contextes variés. Cela témoigne de l'importance de cet acte et de la haute considération accordée à ceux qui l'ont accompli, notamment le Prophète Mohamed (paix sur lui) et ses compagnons. Le Coran souligne leur mérite et en tire des enseignements pratiques et juridiques.

Plusieurs versets montrent clairement la récompense divine pour ceux qui ont émigré dans le chemin de Dieu, après avoir été persécutés ou expulsés de leurs foyers. Par exemple, la sourate El-Imran indique : « *Votre Dieu a répondu à ceux qui ont cru et émigré : "Je ne perdrai pas le mérite de quiconque parmi vous, homme ou femme. Ceux qui ont émigré, ont été expulsés de leurs maisons, ont souffert pour Moi, combattu et ont été tués... Je purifierai leurs péchés et les ferai entrer dans des Jardins où coulent les rivières, récompense de la part de Dieu. Et Dieu leur réserve le meilleur des récompenses".* » (El-Imran, verset 195)

Dans la sourate El-Anfal, les migrants sont décrits comme les véritables croyants : « *Ceux qui ont cru, émigré et lutté dans le chemin de Dieu, ainsi que ceux qui les ont accueillis et soutenus, ce sont eux les vrais croyants. Pour eux, pardon et subsistance généreuse.* » (El-Anfal, versets 74-75)

Le Coran précise également que l'émigration ouvre la voie à une vie plus aisée pour ceux qui émigrent dans le chemin de Dieu. Même si la mort les atteint avant d'atteindre leur destination, leur récompense incombe à Dieu et Lui seul, par Sa miséricorde et Son pardon : « *Quiconque émigre pour Dieu trouvera sur terre des moyens de subsistance et de l'espace. Et quiconque quitte sa maison en émigration vers Dieu et Son Messager et meurt en chemin, sa récompense incombe à Dieu. Dieu est Pardonner et Miséricordieux.* » (En-Nissa, verset 100)

Règles et implications de la hijra

Le Coran établit certaines règles pour les croyants restés dans leur pays et pour ceux qui émigrent : « *Ceux qui ont cru, émigré et combattu avec leurs biens et eux-mêmes, ainsi*

que ceux qui les ont accueillis et soutenus, ce sont des alliés les uns des autres. Quant à ceux qui ont cru mais n'ont pas émigré, vous n'avez pas d'autorité sur eux tant qu'ils n'émigrent pas. Mais si vous êtes sollicités pour secourir dans la religion, vous devez aider, sauf envers des peuples avec lesquels vous avez un pacte. Dieu voit tout ce que vous faites. » (Al-Anfal, verset 72)

Dieu promet à ceux qui ont émigré, après avoir été opprimés, une réussite dans ce monde et dans l'au-delà : « *Ceux qui ont émigré pour Dieu après avoir été injustement traités, Nous les installerons dans ce monde dans de bonnes conditions, et la récompense de l'Au-delà est bien plus grande, s'ils savaient.* » (EnNaHl, 42)

Conséquences sociales et personnelles de l'émigration

La hijra avait aussi des implications dans les règles de mariage. Par exemple, le Prophète n'était autorisé à épouser que les femmes croyantes ayant émigré avec lui : « *Ô Prophète ! Nous t'avons permis d'épouser tes épouses auxquelles tu as donné leur dot, ainsi que ce que possède ta main droite et les filles de tes oncles et tantes qui ont émigré avec toi...* » (Al-Ahzab, verset 50)

La sourate El-Mumtahana insiste sur l'intention pure de l'émigration, d'où les croyantes venant des rangs des polythéistes ne devaient pas être renvoyées si leur émigration était pour Dieu et Son Messager, de manière sincère.

Le Coran répète à plusieurs reprises les louanges adressées aux émigrants : « *Ceux qui ont cru, émigré et lutté dans le chemin de Dieu espèrent la miséricorde de Dieu. Dieu est Pardonner et Miséricordieux.* » (El-Baqara, verset 218). « *Dieu a pardonné au Prophète, aux émigrants et aux Ansâr qui le suivirent dans l'heure de la difficulté... Dieu est compatissant et miséricordieux envers eux.* » (Et-Tawba, verset 117)



LE SAVIEZ VOUS?

71

Par Cheikh Khaled Larbi

AVANT D'ÊTRE INDÉSIRABLES, ILS ÉTAIENT INDISPENSABLES QUAND LA RÉPUBLIQUE HONORAIT SES MIGRANTS MUSULMANS

*Avant les soupçons, avant les discours confus,
Avant que le mot migrant ne devienne accus,
La République regardait ces hommes autrement :
Non comme un fardeau,
Mais comme un engagement vivant, combattant.*

✓ Un sacrifice pour la France

Entre 1914 et 1918, plus de 200 000 soldats musulmans venus du Maghreb, d'Afrique de l'Ouest, du Levant et des territoires coloniaux ont combattu pour la France. Ils étaient paysans, ouvriers, étudiants, tirailleurs. Beaucoup étaient migrants temporaires, arrachés à leur terre pour défendre une autre patrie que la leur.

✓ Une Mosquée en reconnaissance

Ces hommes ne partageaient ni la langue, ni la culture dominante, ni parfois même la nationalité française. Et pourtant, ils ont partagé les tranchées, le froid, la peur, la mort. Après la guerre, la République ne les a pas oubliés. Un geste fort, rare, presque impensable aujourd'hui, fut posé : la construction de la Mosquée de Paris (1922-1926), pensée explicitement comme un signe de gratitude nationale envers les soldats musulmans tombés pour la France.

✓ Une histoire pour l'avenir

Ce n'était pas un caprice religieux, mais un acte républicain de reconnaissance. Le président de la République, Gaston Doumergue, déclarait alors dans un discours officiel rendant hommage aux « *enfants de l'Islam tombés pour la France* ».

Des mots lourds de sens, inscrits dans l'histoire, aujourd'hui trop souvent effacés des mémoires collectives.

✓ Une page de citoyenneté

Ces migrants ont façonné le paysage religieux, culturel et social français avant même d'être reconnus comme citoyens à part entière. Ils ont écrit une page noble de l'histoire française, souvent sans signature, souvent sans héritiers, mais jamais sans courage.

*Avant d'être tolérés, ils furent honorés,
avant d'être suspectés, ils furent célébrés.*

*Ils étaient migrants, oui, mais surtout bâtisseurs
d'un pays qu'ils ont aimé jusqu'au sacrifice.*

Le saviez-vous ?

Regard fraternel

84 | LE REGARD DES RELIGIONS MONOTHÉISTES SUR LA MIGRATION

Par Nassera Benamra

La migration n'est ni un phénomène nouveau ni une simple question sociopolitique. Elle accompagne l'histoire humaine depuis ses origines et traverse aussi les récits religieux. Aujourd'hui encore, des femmes, des hommes et des familles quittent leur terre, souvent au péril de leur vie, poussés par la guerre, la misère ou l'absence d'avenir. Face à ces déplacements, les sociétés s'interrogent, hésitent et se divisent. Les religions, quant à elles, offrent depuis longtemps des clés de lecture sur l'exil, l'accueil et la relation à l'étranger, rappelant que le migrant est avant tout un être humain en chemin.

La question de la migration vue par les religions monothéistes

« Nul n'est prophète en son pays ». Cette expression, citée dans les Évangiles de Luc (4,24) et de Matthieu (13,57), renvoie à une réalité récurrente dans les récits religieux. Les prophètes sont souvent moins reconnus et moins écoutés par leur propre peuple. Le message qu'ils portent dérange, et le rejet qu'il suscite conduit fréquemment à une rupture avec leur environnement.

Dans ce contexte, le déplacement devient un moyen de faire entendre la parole de Dieu ailleurs. Cette dynamique, que l'on peut rapprocher de la notion de hijra, se retrouve dans le judaïsme, le christianisme et l'islam.



Toutefois, chacune de ces religions l'interprète différemment, en fonction de sa compréhension du prophétisme et de la communauté croyante.

- *Dans le judaïsme, la Hijra renvoie à l'obéissance ou « exil subi »*

L'histoire du peuple juif, marqué par l'exil depuis la destruction du Second Temple, est jalonnée de migrations successives d'un pays à l'autre, dans l'attente de l'issue messianique de l'Histoire. Ces déplacements ne sont toutefois pas perçus comme de simples errances, mais s'inscrivent dans un dessein divin.

La Torah est explicite à ce sujet. Dans l'Exode, il est écrit : « Vous n'opprimerez point l'étranger, car vous connaissez les sentiments de l'étranger, puisque vous avez vous-mêmes été étrangers au pays d'Egypte. » De même, le Lévitique rappelle : « Lorsque l'étranger séjournera avec vous dans votre pays, vous ne lui ferez point d'injustice » (Lev 19,33).

La question de l'étranger ne se réduit jamais à une injonction morale abstraite. La Bible hébraïque distingue clairement les situations. L'étranger en état de faiblesse doit être accueilli, protégé et traité avec justice, au même titre que la veuve et l'orphelin. Mais cet appel à l'accueil va de pair avec une autre préoccupation, tout aussi constante, celle de la préservation de l'ordre commun et de la Loi. L'étranger accueilli est tenu de respecter les règles du pays, et la Bible met en garde contre l'étranger qui, agissant comme membre d'un peuple organisé, chercherait à imposer ses dieux, ses mœurs ou sa loi. Il n'y a là ni contradiction ni xénophobie de principe, mais une logique de discernement. Accueillir la personne vulnérable, tout en se méfiant d'une dynamique collective susceptible de dissoudre l'identité et la cohésion du peuple. La Bible hébraïque invite ainsi à penser l'accueil dans la durée, en tenant ensemble compassion et responsabilité.



Ph © Kaique Rocha

De là, on comprend que la hijra, dans le judaïsme, n'est pas seulement un départ physique, mais un déplacement profondément vécu, guidé par la Loi et la volonté divine. Il s'agit souvent d'un acte d'obéissance à Dieu ou d'un choix imposé par la nécessité de survivre face à l'oppression. Mais derrière cette dimension spirituelle et légale se cache aussi une dimension humaine: la hijra est un parcours de fragilité, de courage et d'espérance. Elle invite à tendre la main à ceux qui sont en détresse, tout en veillant à protéger la cohésion de la communauté et à respecter l'ordre commun. C'est un équilibre délicat, où compassion et responsabilité se rejoignent, car accueillir l'étranger, ce n'est jamais simplement ouvrir ses portes, c'est aussi le faire avec discernement, mémoire et conscience du chemin parcouru par ceux qui, avant lui, ont été eux-mêmes accueillis.

-Dans le christianisme, la Hijra renvoie à un départ guidé par la foi et la compassion

Le regard se déplace, le Nouveau Testament priviliege les relations de personne à personne et se montre peu disert sur l'organisation politique de la cité, laissée à la responsabilité de César. L'étranger y apparaît avant tout comme une figure de la détresse humaine : « *j'étais étranger et vous m'avez accueilli* ». Jésus accueille, guérit, dialogue sans distinction d'origine, et ouvre l'horizon de la foi à toutes les nations. Cette perspective nourrit, aujourd'hui encore, un appel puissant à l'hospitalité. Mais elle laisse les chrétiens démunis lorsqu'il s'agit de penser les conséquences sociales et politiques de l'accueil dans la durée. Cette tension traverse les Églises contemporaines et explique en partie leurs divisions.

Le christianisme envisage la Hijra comme un départ guidé par la foi et la compassion, où l'accueil de l'étranger se fait en accord avec l'amour du prochain. Le pape François illustre cette approche nuancée, lorsqu'il rappelle que « *le principe de centralité de la personne humaine (...) nous oblige à toujours faire passer la sécurité personnelle avant la sécurité nationale* », il a souligné que l'accueil des migrants nécessite prudence et intégration. Lors de son voyage en

Colombie en 2017, il a insisté sur la complexité de la situation, il a affirmé qu'ouvrir son cœur à ceux qui fuient la détresse est un commandement divin, mais un gouvernement doit veiller à gérer les places disponibles, à intégrer réellement les arrivants et à rester vigilant face aux abus ou aux risques humanitaires. Le message chrétien est clair la Hijra, dans cette perspective, la migration n'est pas seulement un geste de solidarité, mais elle appelle à conjuguer humanité, discernement et responsabilité.

- Dans l'islam, la Hijra renvoie à la foi et à la préservation de la communauté

Dans l'islam, la Hijra évoque à la fois un départ physique et un engagement spirituel. Elle n'est pas seulement un exil, mais un déplacement motivé par la foi, la recherche de sécurité et la préservation de la communauté. L'exemple le plus connu est celui du prophète Mohamed (paix et bénédiction sur lui) et de ses compagnons lorsqu'ils quittent La Mecque pour Médine, fuyant persécutions et injustices. Ce départ n'était pas un simple acte de fuite, mais un geste guidé par l'obéissance à Dieu et la volonté de protéger la communauté des croyants.

La Hijra, dans ce contexte, symbolise la capacité à concilier courage personnel, solidarité collective et respect des valeurs divines, tout en affrontant les incertitudes et les dangers du voyage. Elle souligne que la migration, lorsqu'elle est motivée par la foi et la justice, est à la fois un acte de survie et un engagement moral.

Qu'il s'agisse des exils du peuple juif, de la compassion chrétienne ou de la migration du Prophète dans l'islam, la Hijra traverse l'histoire et les religions comme un appel à la dignité humaine. Chaque départ raconte le courage, la foi et la responsabilité envers soi et les autres. Accueillir l'étranger, protéger la communauté et agir avec discernement ne sont pas des choix opposés: ils sont les dimensions d'un même chemin d'humanité, que chaque croyance invite à parcourir avec conscience et cœur ouvert.



Le Coran m'a appris

29 | LE MIGRANT ET LE MIROIR DU VOYAGE INTÉRIEUR

Par Cheikh Khaled Larbi

*Ils partent quand rester devient une lente disparition,
Ils marchent quand l'immobilité se fait négation.*

*Leurs valises sont légères,
mais leurs coeurs chargés d'histoires,
Et sous leurs pas fatigués,
le Coran déploie sa mémoire.
Le monde les nomme migrants,
souvent avec distance ou soupçon,
Le Coran, lui, les appelle âmes
en quête de rédemption.*

*Car partir n'est pas toujours une fuite.
Parfois, c'est la dernière fidélité à la vie !*

Le départ : non pas une faute, mais une question

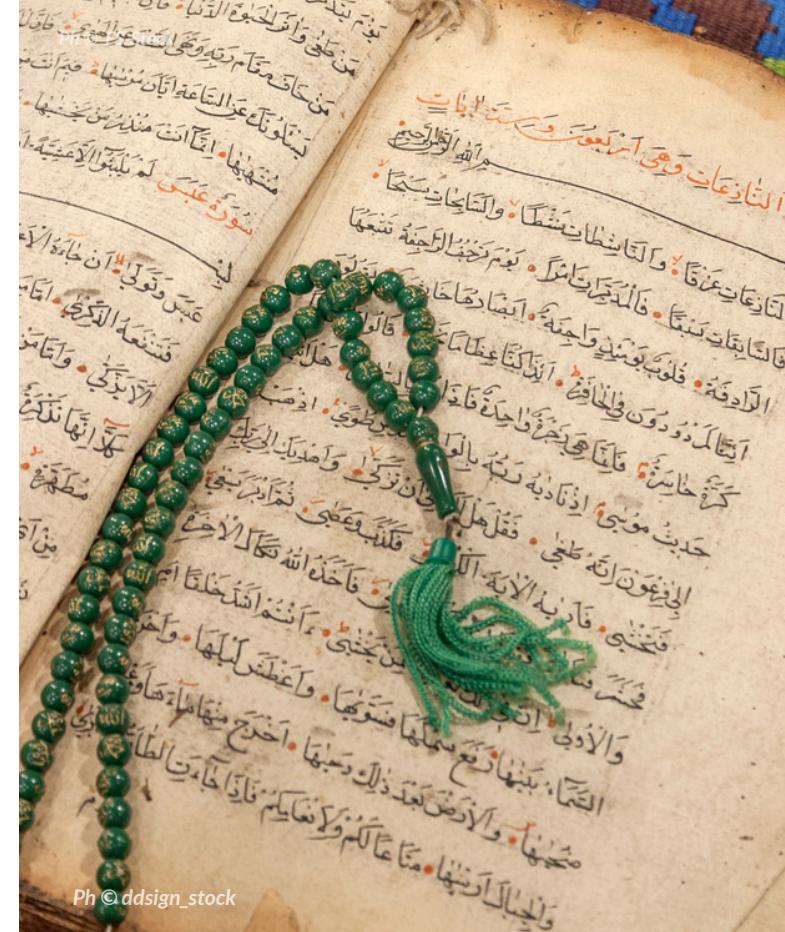
Le Coran évoque avec gravité ceux qui meurent prisonniers de l'injustice qu'ils subissent ou bien qu'ils acceptent :

إِنَّ الَّذِينَ تَوَفَّاهُمُ الْمَلَائِكَةُ طَالِبِي أَنفُسِهِ
« Ceux dont les anges reprennent l'âme alors qu'ils se sont fait du tort à eux-mêmes.... »
 Coran, 4:97

Ce verset n'accuse pas le départ. Il interroge l'inaction.

Il ne condamne pas celui qui part, il questionne celui qui renonce à sa dignité.

Les anges demandent : « Où en étiez-vous ? »
 Non pas : « Pourquoi êtes-vous partis ? »



Ph © ddsign_stock

Ainsi, le Coran renverse la perspective morale : rester dans l'humiliation quand une issue existe, peut devenir une forme d'abandon de soi. Le migrant n'est donc pas nécessairement celui qui fuit, mais parfois celui qui refuse de mourir intérieurement.

Le migrant comme figure universelle du croyant

Le Coran m'a appris que le migrant n'est pas seulement celui qui traverse des frontières géographiques. Il est le miroir du croyant lui-même.

Le Prophète ﷺ a dit : « Le véritable émigré est celui qui abandonne ce qu'Allah a interdit. » (Sahîh ElBoukhârî)

Ainsi, la Hijra devient une dynamique intérieure permanente : migrer du péché vers la lumière, de l'orgueil vers l'humilité, de la rancune vers le pardon, de la peur vers la confiance.

Chaque croyant est un migrant en devenir.

Chaque conscience éveillée est une terre quittée.

Le migrant visible dans nos rues nous rappelle le migrant invisible que nous sommes devant Dieu.



Ph © desertofsnowflake

Les grandes figures de l'exil dans le Coran

Le Coran ne raconte pas des vies immobiles. Il raconte des vies déplacées, bousculées, éprouvées.

Ibrahim (Abraham) quitte sa terre, son père, son peuple :

« Je pars vers mon Seigneur, Il me guidera »
Coran, 37:99

Moussa (Moïse) fuit l'oppression avant de recevoir la mission.

Maryam (Marie) s'éloigne seule, incomprise, enceinte, vulnérable :

« Elle se retira avec lui en un lieu éloigné »
Coran, 19:22

Tous ont connu l'exil avant l'élévation.

La solitude avant la révélation.

Le doute avant la clarté.

Le Coran fait de l'exilé non pas une victime, mais un compagnon de méditation, un maître silencieux du courage.

Le regard des hommes et le regard de Dieu

Les sociétés classent, étiquettent, soupèsent. Le migrant devient chiffre, dossier, problème. Mais Dieu regarde autrement.

« Et la terre d'Allah est vaste »
Coran, 4:97

Ce verset est une respiration. Il rappelle que la dignité humaine ne se limite pas à un sol, ni la

miséricorde divine à une frontière. Ils me verront migrant, avec leur regard inquiet, parfois méfiant.

Le Coran me voit voyageur, en marche vers une version plus juste de moi-même.

Comme l'écrivait Ibn al-Qayyim : « *Le cœur ne demeure jamais immobile ; il chemine soit vers Dieu, soit loin de Lui.* »

L'exil comme signe, non comme échec

Entre la terre quittée et l'âme retrouvée, Dieu fait de l'exil un signe. Un signe que l'homme n'est pas fait pour s'installer dans l'injustice. Un signe que la foi est mouvement, et non fossilisation.

Un signe que parfois, perdre un pays, c'est sauver une âme.

*Le pas hésitant devient lumière,
lorsqu'il est porté par l'intention droite (niya).
Ils partent avec peu, mais portent l'essentiel,
Une foi fragile, mais un espoir immortel.*

*Le monde les appelle migrants,
souvent à contrecœur,
Le Coran les nomme voyageurs du dedans
et du dehors.*

Et moi, entre deux rives, je comprends enfin : si l'homme migre sur la terre, c'est pour que son cœur apprenne à demeurer en Dieu.



LA JEUNESSE FRANÇAISE DE CONFESSION MUSULMANE

Découvrons-là

13- LE JEUNE MUSULMAN ENTRE MIGRATION ET INTÉGRATION

Par Cheikh Abdelali Mamoun

- Waw, la vie de ma mère ! Elle est belle ton écharpe, Monsieur !
- Merci, mais on touche avec les yeux s'il te plaît, jeune homme.
- Pourquoi vous mettez ça ?
- Bin tout simplement parce que je représente la république française mon cher.
- Mais vous êtes quoi ? Président ?
- Non, juste maire adjoint de notre si belle ville. Et tu vois, mon gland au bout de l'écharpe, il est argenté, si j'étais le maire, il serait doré.
- Ah ouais, dingue Khey ! Mais vous êtes un rebeu, vous ?! Comment ça se fait que vous faîtes ce taf de représentant de la république française ?!
- Bin, j'ai montré d'abord ma loyauté et mon amour pour la France, avec un peu de compétence et de courage, j'ai prouvé tout simplement que j'étais digne de cette fonction. Et même si j'ai des origines maghrébines, cela ne m'empêche pas d'accéder à des places de responsabilités avec une mission territoriale.
- Comment ça une mission territoriale, je pige que dalle à ce que tu dis.
- Oui c'est le fait de gérer un domaine de gestion administrative, de représentation ou d'exécution, comme l'éducation, les entreprises, la vie associative, le développement urbain, le sport etc...
- Waw, une dinguerie Machallah ! Et vous, vous gérer quel domaine ?
- Moi, je suis chargé des affaires culturelles et de l'équipement nécessaire à sa réalisation. Par exemple, si la mairie décide d'organiser un forum ou une fête, je prévois l'infrastructure adéquate et tout le matériel nécessaire.
- Ah ouais, d'accord, mais vous n'êtes pas français vous, c'est quoi votre nom, au fait ?
- Alors moi c'est Mohamed Benabdelah et néanmoins si, je suis entièrement français. Certes, de confession musulmane, mais français quand même et cela n'est pas incompatible.
Tu sais, la République garantie à chacun, la liberté religieuse, voir même le droit de croire ou de ne pas croire.
Et tu vois fiston, la France ne s'est pas construite qu'avec les héritiers des gaulois, qui soit dit en passant, étaient pour la plupart originaire d'Allemagne, mais aussi avec une multitude de migrants venus d'Europe comme, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, de Pologne aussi... Ils sont venus aussi d'Asie comme les Turques, les Indiens ou les chinois mais aussi et surtout d'Afrique du nord et sub-saharienne ; Et c'est cette diversité qui fait sa force et sa beauté.





— Bin alors pourquoi ils nous bassinent avec leur héritage « judéo-chrétien » et leurs « français de souche » et blablabla ?

— Ecoutes jeune homme, d'abord il faut savoir que cette notion de « judéo-chrétien » est une imposture et une fourberie qui n'a de visée que d'exclure les musulmans de la communauté nationale en la considérant entièrement à part et impossible à intégrer car elle serait trop différente et incompatible avec les valeurs modernes de la république.

En réalité, l'histoire nous prouve que les juifs de France ont toujours été persécutés par la grande majorité des Français d'autres confessions ou convictions.

La situation n'a changé qu'à partir de la fin de la seconde guerre mondiale, alors que la France reconnaîtra sa complicité lors de l'extermination du peuple juif par les nazis. Alors qu'au contraire, beaucoup de musulmans ont protégé les juifs et ont même été condamné pour cela. Ensuite, selon toi, ces contingents d'hommes venus d'Afrique pour apporter leur contribution à la victoire des alliés contre ces mêmes envahisseurs allemands, de quelle religion sont-ils ? Et qui sont ces millions d'ouvriers venus de ces mêmes pays d'Afrique pour reconstruire ce pays totalement détruit par les bombes et dont la France était le champ de bataille ?

— Ah, ouais, je ne savais pas ça Monsieur, donc, vous voulez dire que nous sommes chez nous, tout comme les autres Français de souche ?

— En France, il n'y a pas de Français de souche et d'autres d'origine immigrés, il y a des Français tout courts ! Avec les mêmes droits et devoirs. Seuls, les racistes qui par égocentrisme et par nostalgie néocolonialiste, souhaitent faire cette distinction et nous faire croire à une pseudo supériorité par la couleur de peau.

Nous n'avons plus besoin de prouver notre intégration et notre loyauté envers la France ; Nos parents, nos grands-parents et arrières grands parents l'ont déjà fait ; Et nous aussi par notre allégeance au pacte républicain et notre valeur ajoutée, contribuant à l'essor et au développement de ce pays. On veut nous faire passer pour des assistés et des profiteurs qui crachent dans la soupe de leurs bienfaiteurs. La réalité est que la majorité écrasante des Français de confession musulmane sont parfaitement intégrés et n'aspirent qu'à vivre en paix et en harmonie avec le reste de leurs concitoyens, mais pas au détriment de leur conviction.

Certains extrémistes exigent notre abandon total, ce qui n'est ni légal au regard de la loi, ni constitutionnel et totalement contraire aux articles de la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen que la France se vante d'avoir ratifiée.

— Ouais, moi aussi, promis, dès mes 18 ans, je m'inscris dans les listes électorales et m'engage dans la politique inchallah.

— Bravo, tu commence à comprendre le sens de la réalité, c'est bien, continue comme ça, tu es sur la bonne voie, mais n'oublie pas qu'on est aussi des musulmans et qu'il est important de préserver cet héritage spirituel. Allez ! Beslama, on m'attend au Conseil municipal.

— Bon courage Monsieur et merci pour toutes ces explications.



Ph © Gregorio Borgia / AP

Résonances abrahamiques

11 | LE PAPE FRANÇOIS ET L'ACCUEIL DES MIGRANTS : UNE VOIX PROPHÉTIQUE

Par Raphaël Georgy

Lors de la crise des réfugiés en 2015, le Pape François a pris des positions remarquées en faveur de l'accueil des migrants. Mais que dit précisément la tradition chrétienne ? Et la Bible ?

Tout juste élu en 2013, le pape François effectue son premier déplacement hors de Rome sur l'île de Lampedusa, devenue le symbole des naufrages en Méditerranée. Sur un autel construit de barques, il dénonce dans son homélie la « mondialisation de l'indifférence » et cite la question adressée par Dieu à Caïn dans la Bible : « Où est ton frère ? ». Trois ans plus tard, lors de la crise des réfugiés syriens, il se rend sur l'île grecque de Lesbos avec le Patriarche Bartholomée, représentant le christianisme orthodoxe, et compare le camp de Moria à un « camp de concentration ». Au retour, il ramène dans son avion trois familles de réfugiés syriens musulmans et les installe au Vatican. « *L'engagement du Pape François en faveur des migrants s'inscrit dans une certaine continuité avec ses prédécesseurs, mais il a donné un relief particulier dans des gestes et des discours* », analyse le théologien jésuite François Euvé, interrogé par Iqra.

La Bible ne parle que de migrants. Dès le livre de la Genèse, Dieu dit à Abraham : « *Quitte ton pays, ta parenté et la maison de ton père, pour le pays que je t'indiquerai* ». Il renonce à sa terre natale pour suivre la promesse divine. Le peuple hébreu, ensuite, de son esclavage en

Égypte à sa libération, développe une sensibilité pour l'étranger : « *Tu n'opprimeras pas l'immigré : vous savez bien ce qu'est sa vie, car vous avez été, vous aussi, des immigrés au pays d'Égypte* » (Exode 23, 9). Les prêtres en font une éthique universelle : « *L'étranger qui réside avec vous sera comme un compatriote et tu l'aimeras comme toi-même* » (Lévitique 19, 34).

Les premiers chrétiens s'inscrivent dans cet héritage, où Jésus est lui-même un prédicateur itinérant qui appelle à une itinérance spirituelle. La parabole du Jugement dernier, souvent citée par le pape François, fait de la charité envers les plus petits un critère de salut : « *J'étais un étranger et vous m'avez accueilli* », dit Jésus dans l'Évangile selon Matthieu (25, 35). Car Jésus, Marie et Joseph ont eux-mêmes été réfugiés politiques, lors de la fuite en Égypte. Le pape Pie XII fera en 1952 de la « sainte famille » l'icône de tout réfugié : le Messie lui-même a partagé le sort des déplacés.

Un des plus beaux textes du christianisme, la Lettre à Diognète, au II^e siècle, décrit les chrétiens ainsi : « *Ils habitent leurs propres patries, mais comme des étrangers. [...] Toute terre étrangère est leur patrie, et toute patrie leur est une terre étrangère* ». La citoyenneté ultime du chrétien est céleste. Le chrétien développe une affinité naturelle avec le migrant. Dans la première Lettre à Timothée, l'un des critères pour sélectionner les évêques est son « hospitalité ».

La théologie catholique développera la « desti-

nation universelle des biens », idée selon laquelle la terre a été créée pour l'usage de tous les humains.

Les prédecesseurs du pape François ont donc eu, comme lui, des mots forts, mais plus nuancés. Pie XII écrit par exemple : « *La souveraineté de l'État ne peut être exagérée au point que l'accès à cette terre soit refusé aux nécessiteux d'ailleurs, pour des motifs insuffisants* ». Jean-Paul II se distingue en mettant en équilibre le droit d'immigrer et le souci du bien commun du pays d'accueil. Le catéchisme catholique en vigueur depuis son pontificat stipule que « *Les autorités politiques peuvent en vue du bien commun [...] su-*

bordonner l'exercice du droit d'immigration à diverses conditions juridiques ».

En ce sens, les paroles du pape François, lui-même fils d'immigrés italiens en Argentine, apparaissent comme « prophétiques », au sens où elles dépassent le simple horizon humain, aidant la conscience occidentale à ne pas d'endormir. Il ne crée pas une nouvelle doctrine, mais il applique les enseignements traditionnels avec l'urgence qu'appelait la situation. Car selon la parole biblique de la Lettre aux Hébreux, « *en accueillant des étrangers, certains, sans le savoir, ont accueilli des anges* ».





SABIL AL-IMAN

éclats spirituel de la semaine

90

**JE RESTERAI MIGRANT
TOUTE MA VIE...**

*ET POURTANT DIEU
A FAIT DE L'EXIL
UN CHEMIN DE FOI*

Par Cheikh Khaled Larbi

Ils marchent sans carte et sans promesse écrite, le regard chargé d'adieux, le cœur plein d'inquiétude. Le monde les compte, les classe, les réduit, mais Dieu, Lui, voit l'épreuve bénite. On les appelle migrants, comme si le mot suffisait à dire la vie. Mais dans le Livre, l'exil n'est jamais une honte : il est parfois l'ultime fidélité à l'âme qui survit.

L'EXIL DANS LE CORAN : NON PAS UNE FAUTE, MAIS UNE ÉPREUVE RÉVÉLATRICE

Le Coran n'aborde jamais l'exil comme un échec moral.

Il ne le présente ni comme une trahison, ni comme une lâcheté. Au contraire, il pose une question décisive :

« أَلَمْ تَكُنْ أَرْضُ اللَّهِ وَاسِعَةً فَتَهَا جَرُوا فِيهَا »

« La terre de Dieu n'était-elle pas assez vaste pour que vous émigriez ? »

Coran, 4 :97

L'exil devient alors une réponse à l'injustice, un refus de l'écrasement, un sursaut de dignité.

Partir n'est pas toujours choisir le confort ; parfois, c'est refuser la mort intérieure.

Le Coran fait de l'exil un moment de vérité, où l'homme découvre ce qu'il est prêt à perdre pour préserver ce qu'il est.

LE PROPHÈTE ﷺ : MIGRANT PAR SAGESSE, NON PAR FAIBLESSE

Le Prophète Mohamed ﷺ fut lui-même migrant à deux reprises : vers l'Abyssinie, puis vers Médine.

Ces départs n'étaient ni improvisés ni subis. Ils étaient stratégiques, spirituels, visionnaires.

Il quitte La Mecque non par peur, mais parce que la mission exige un espace où respirer.

La Hijra devient ainsi un acte prophétique, une pédagogie du mouvement, une leçon éternelle : quand la vérité est étouffée, elle doit parfois changer de lieu pour survivre.





Ph © Josep Maria Barres

TROIS VERTUS QUE L'EXIL GRAVE DANS LE CŒUR

La migration révèle, parfois dans la douleur, trois vertus fondamentales du chemin de foi :

- la patience (*sabr*) : face à l'humiliation, au rejet, à l'attente interminable.
- la confiance (*tawakkul*) : face à l'inconnu, aux routes sans garantie, aux lendemains sans certitude.
- la résistance intérieure : face à la déshumanisation, quand l'homme est réduit à un statut, un dossier, un soupçon.

Le Prophète ﷺ a dit : « Sache que la victoire vient avec la patience, que le soulagement suit l'épreuve,

et que la facilité accompagne la difficulté. »
(Hadith authentique)

L'exil devient alors une école spirituelle sévère, mais profondément formatrice.

LA HIJRA INTÉRIEURE : LE MIGRANT QUE NOUS SOMMES TOUS

Le migrant quitte plus que sa terre.
Il quitte parfois : la peur, l'injustice, la haine transmise, l'humiliation devenue norme.
Il part pour sauver son âme, avant même de sauver sa vie.

Mais le Coran m'a appris autre chose encore : même immobile, le croyant migre.
Il migre de l'ignorance à la connaissance, de la peur à la confiance, du chaos intérieur à la paix. Le Prophète ﷺ l'a résumé ainsi : « *L'émigré est celui qui abandonne ce qu'Allah a interdit.* » La Hijra n'est donc pas qu'un déplacement géographique ; elle est une transformation intérieure permanente.

MIGRER COMME ON TRAVERSE SES BLESSURES

Ils traversent les frontières comme on traverse ses propres fractures. Ils portent le ciel sur le dos, mais l'espoir dans les mains. Ils avancent

avec des papiers fragiles, mais une foi tenace. Ils me verront migrant toute ma vie, avec leur regard figé sur l'origine.

Mais Dieu, Lui, voit le chemin choisi, l'effort consenti, la dignité préservée.

Je resterai migrant aux yeux des hommes, mais voyageur vers Dieu dans le secret des pas.

Car parfois, quitter sa terre n'est pas une défaite, c'est une foi qui refuse de se renier.

L'exil n'est pas toujours une perte, il est parfois une promesse cachée.

Et sur le chemin de l'Iman, Dieu transforme la route en miséricorde, et l'épreuve en lumière voilée.





Invocation

”

Ô Allah,

**Toi qui fis de l'exil une épreuve pour Tes prophètes
et de la marche une école pour les cœurs patients,
regarde aujourd'hui celles et ceux qui portent leur vie dans une valise
et leur espérance dans le silence.**

Ô Allah,

**Apaise les cœurs déracinés,
ceux qui ont quitté une terre sans avoir encore trouvé une maison,
ceux qui parlent une langue que l'on n'écoute pas
et pleurent dans une langue que personne ne traduit.**

Ô Allah,

**Rappelle-nous que la Terre est Tienne
et que nous ne sommes tous que des passagers,
appelés à voyager un jour vers Toi.**

Āmīn Ô Seigneur des mondes



Le Hadith de la semaine

86 | LA MIGRATION, UN RANG ÉLEVÉ ET UNE RESPONSABILITÉ CONSIDÉRABLE

Par Cheikh Younes Larbi

D'après Abû Sa'îd El-Khoudri (qu'Allah l'agrée), un bédouin se rendit auprès du Prophète ﷺ et l'interrogea au sujet de l'émigration. Il lui répondit :

« **“Malheur à toi ! L'émigration (l'Hégire) est une affaire grave et exigeante. Possèdes-tu des chameaux soumis à l'aumône légale ?”**

Il répondit : “Oui.”

Alors le Prophète ﷺ reprit : “En acquittes-tu l'aumône légale ?”

Il répondit : “Oui.”

Il dit : “En fais-tu don à autrui ?”

Il répondit : “Oui.”

Il dit : “Les traîs-tu le jour où ils s'abreuvent ?”

Il répondit : “Oui.”

Il dit alors : “Œuvre donc là où tu te trouves, fût-ce au-delà des mers, car Allah ne te retranchera rien de la récompense de tes œuvres”. »

RAPPORTÉ PAR ELBOUKHÂRÎ ET MOUSLIM

L'expression arabe Wara' el-Bihâr a été rendue littéralement par « *au-delà des mers* ». Cependant, les savants et commentateurs ont précisé que, dans l'usage de l'arabe ancien, le terme Bihâr ne renvoie pas ici aux mers au sens strict, mais désigne les agglomérations urbaines, les villes et leurs environs.

À la lecture de ce hadith, on constate que son ouverture est empreinte d'avertissement et de mise en garde, comme l'indique la parole du Prophète ﷺ : « *Malheur à toi ! L'émigration est une affaire grave et exigeante.* » Ces mots simples

portent à la fois compassion et sollicitude : ils avertissent l'interlocuteur de la difficulté qu'implique l'accomplissement de l'émigration sans une préparation complète.

Le terme « *exigeante* » renvoie au poids spirituel et matériel de l'émigration, à l'abandon de la patrie et des proches, ainsi qu'à l'intégration durable au sein d'une nouvelle communauté.

Il est particulièrement notable que ce bédouin appartient à un type d'Arabes connus dans le désert pour leur franchise, leur impulsivité et leur vigueur dans le caractère. Il manifestait un enthousiasme spontané, s'élançant vers son désir sans pleinement évaluer les conséquences. Cela reflète une force de caractère nécessitant guidage et sagesse. Ainsi, le Prophète ﷺ ne valida pas immédiatement sa demande ; il examina sa capacité à s'acquitter des obligations pratiques et morales avant de se lancer dans la migration, lui prodiguant des conseils précis sur la gestion des ressources, la zakât, les donations et la traite des chameaux selon l'ordre approprié. Ces directives montrent que la migration n'est pas simplement un acte de désir ou d'impulsion, mais une responsabilité équilibrée entre l'élan, l'énergie, la capacité de patience et l'adhésion aux devoirs.

Le message demeure clair pour ceux qui, aujourd'hui, ressemblent au bédouin : parmi les migrants, certains s'é lancent avec ardeur sans évaluer pleinement les défis et responsabilités, s'exposant ainsi à des difficultés ou échecs. La recommandation prophétique ﷺ est que l'adhésion aux valeurs et l'accomplissement d'actes pieux selon ses moyens et capacités constituent le chemin sûr vers le bien et ses effets positifs.

La parole finale du Prophète ﷺ « *Oeuvre donc en retrait des agglomérations, et Allah ne diminuera en rien la valeur de tes actions* », revêt une portée à la fois pratique et profondément humaine. Le terme « *mers* », ici, doit être compris comme une référence aux villages et aux localités, les Arabes désignant en effet les villes et les centres urbains par le mot Bihâr, tandis que la petite ville ou le bourg était appelé Bouhayra. Il en résulte que l'acte de piété conserve toute sa

valeur, quel que soit le lieu où se trouve l'individu, et que ses effets demeurent pleinement reconnus, même lorsque l'émigration complète s'avère impossible.

Dans le contexte contemporain, des millions de migrants vivent en Europe, et en particulier en France, dans des conditions qui exigent patience, discernement et fidélité aux valeurs. Certains manifestent encore la franchise directe et l'impulsivité propres au bédouin, ce qui peut parfois engendrer des défis et des difficultés supplémentaires. Néanmoins, l'orientation donnée par le hadith demeure pleinement actuelle : la modération, l'accomplissement d'actes pieux à la mesure de ses capacités et le respect constant des valeurs constituent la véritable source d'utilité et de récompense auprès d'Allah.

Ce hadith offre ainsi une véritable cartographie morale et humaine. Il enseigne le sacrifice réfléchi, la patience face à l'épreuve et la conscience lucide de ses propres capacités avant de s'engager dans de lourdes responsabilités. Il affirme que tout effort sincère, qu'il soit accompli en situation de migration ou dans le pays d'origine, conserve une valeur intacte et une récompense durable.

Sa portée s'enrichit encore lorsqu'on le met en relation avec la Journée internationale des migrants, célébrée le 18 décembre, qui rappelle les droits des migrants, leurs contributions et les épreuves quotidiennes auxquelles ils sont confrontés. Le hadith propose alors un modèle concret d'humanité : respecter les migrants, les soutenir et les guider avec sagesse, tout en affirmant qu'aucun acte pieux, si modeste soit-il, ne sera perdu. Il rappelle enfin que l'attachement aux valeurs humaines est universel et immuable, qu'il constitue le fondement de la dignité et de l'honneur, que l'on se trouve à La Mecque, à Paris ou en tout autre lieu du monde.

Le vrai du faux

PROPOS POPULAIRE, ET NON HADITH :

62 | 'ŒUVRE POUR CE MONDE COMME SI TU DEVAIS VIVRE ÉTERNELLEMENT,
ET ŒUVRE POUR L'AU-DELÀ COMME SI TU DEVAIS MOURIR DEMAIN'

Par Cheikh Rachid Benchikh

Parmi les gens se répandent souvent des formules qu'ils se transmettent de génération en génération, au point que les maximes se mêlent aux proverbes et se confondent avec les nobles hadiths prophétiques. Certains en viennent même à croire qu'elles font partie des paroles du Prophète ﷺ, et peuvent lui accorder une interprétation particulière ou en tirer un jugement hâtif.

Dans cette rubrique, nous mettons en lumière ces propos populaires, mais non pas des Hadith prophétique : nous en exposons l'origine, en précisons le statut et examinons leur conformité à la balance de la Loi islamique, en nous appuyant sur le Noble Coran et la Sunna authentique, afin que la parole du Prophète infaillible ﷺ demeure préservée de toute adjonction étrangère.

Dans le numéro de cette semaine, nous nous penchons sur une maxime largement répandue : « *Œuvre pour ce monde comme si tu devais vivre éternellement, et œuvre pour l'au-delà comme si tu devais mourir demain.* »

Cette formule, que l'on entend fréquemment sur les lèvres des gens, n'est pas un hadith prophétique. Plus d'un savant a explicitement affirmé qu'elle n'est pas authentiquement attribuée au Prophète ﷺ, parmi lesquels l'imam ElSakhâwî dans *El-Maqâsid el-hasana* et el 'Ajaloûni dans *Kashfi el-Khafa*'. Ils ont déclaré : « *Cela n'a aucun fondement de chercher à la rapporter, à ce niveau élevé, du Prophète ﷺ.* » « *Même si certains l'ont attribuée à l'imam 'Ali ibn Abî Tâlib, qu'Allah l'agrée, les gens de science ont affirmé que rien de cela n'a été établi de manière* »



authentique. Elle s'apparente bien davantage à une sagesse ou à un propos célèbre entré dans la culture islamique ; en raison de sa large diffusion, certains parmi le commun des gens l'ont alors considérée comme un hadith prophétique. »

Bien que la formulation ne soit pas un hadith, son sens appelle néanmoins à être précisé. La partie relative à l'au-delà est juste, tandis que celle qui concerne ce bas monde mérite examen. Quant à l'énoncé : « *Oeuvre pour ton au-delà comme si tu devais mourir demain* », son sens est correct. Cette partie est conforme à de nombreux textes religieux qui exhortent à s'empresser d'accomplir les actes d'obéissance, à éviter la procrastination et à garder présente à l'esprit la proximité de la mort.

Parmi ces textes figurent notamment : Allah Le Très-Haut, a dit :

« Hâtez-vous vers un pardon
de votre Seigneur. »

Sourate El 'Imrân, 3 :133

Et Il a dit, exalté soit-Il :

« Ô vous qui avez cru, craignez Allah,
et que chaque âme considère
ce qu'elle a préparé pour demain. »

Sourate El-Hashr, 59 :18

Et dans la Sunna prophétique, le Prophète ﷺ a dit : « *Empressez-vous d'accomplir les œuvres.* » (Rapporté par Mouslim) c'est-à-dire : hâtez-vous et ne remettez pas à plus tard.

L'ensemble de ces significations appuie l'idée de s'appliquer pour l'au-delà comme si le départ était proche. Quant à la première partie, « *Oeuvre pour ce monde comme si tu devais vivre éternellement* », elle porte un sens qui nécessite d'être encadré avec précision, car on peut la comprendre autant de manière juste, que de façon erronée.

L'interprétation correcte de cette formule consiste à y voir une invitation à la rigueur, à la planification et au déploiement de l'effort dans la mise en valeur de la terre, sans précipitation ni témérité. Elle s'accorde ainsi avec les finalités de la Loi islamique, comme l'illustre la parole du Prophète ﷺ : « *Si l'Heure survient alors que l'un de vous tient en main un jeune plant, qu'il le mette en terre.* » (Rapporté par Ahmад).

C'est-à-dire : agis comme celui qui bâtit et fait prospérer, non comme celui qui a désespéré de l'avenir. Elle constitue donc un appel à l'excellence dans l'action et à ne pas traiter le travail avec négligence.

En revanche, l'interprétation erronée consiste à y voir un appel à s'immerger dans la vie d'ici-bas et à oublier l'au-delà, sous prétexte d'une longue espérance de vie. Une telle compréhension est contraire à la Loi islamique, car le musulman est appelé à l'équilibre, non à l'excès dans les affaires de ce monde.

Allah, Le Très-Haut, a dit :

« Et n'oublie pas ta part en ce monde. »

Sourate el-Qasas, 28 :77

Et, en même temps :

« Mais vous préférez la vie d'ici-bas, alors que
l'au-delà est meilleur et plus durable. »

Sourate el-A 'la, 87 :16-17

Ainsi, cette maxime est formulée de manière globale : elle admet une interprétation juste, mais aussi une autre, dépourvue de juste mesure.

En conclusion, la maxime : « *Oeuvre pour ce monde comme si tu devais vivre éternellement, et œuvre pour l'au-delà comme si tu devais mourir demain* » n'est ni un hadith prophétique ni un propos traditionnellement rapporté ; il s'agit simplement d'une parole largement répandue. Concernant son premier segment, « *Oeuvre pour ce monde comme si tu devais vivre éternellement* », s'il est compris comme une invitation à parfaire le travail, à le planifier avec soin afin de ne pas avoir à le reprendre, alors son sens est juste et conforme à ce à quoi appelle la Loi islamique. En revanche, s'il est interprété comme un encouragement à rechercher exclusivement les biens de ce monde et à se détourner de l'au-delà, il contredit l'esprit même de cette Loi. En ce qui concerne son second segment, « *Oeuvre pour ton au-delà comme si tu devais mourir demain* », son sens est juste et pleinement conforme aux enseignements de la Loi islamique.

Mizan El-Qadha

LES AFFAIRES CONTEMPORAINES
À LA LUMIÈRE DU TEXTE ET DE LA SAGESSE

8 | LA JURISPRUDENCE DES MINORITÉS MUSULMANES : ENTRE PARTISANS ET OPPOSANTS

Par Cheikh Younes Larbi

Dans ce numéro, nous abordons une question parmi les plus débattues dans le champ du droit musulman contemporain, née de la présence croissante des musulmans hors des pays à majorité musulmane, notamment en Occident. Cette situation a engendré des problématiques juridiques complexes relatives aux actes d'adoration, aux transactions, aux relations sociales et politiques, ainsi qu'à l'identité religieuse. Cette question a été désignée sous le terme de « jurisprudence des minorités musulmanes ».

UN SAVOIR APPLIQUÉ Ce concept n'a pas échappé à la controverse. Les savants et chercheurs se sont partagés entre ceux qui y voient une nécessité d'*ijtihad*, dictée par les circonstances du réel, et ceux qui considèrent qu'il s'agit d'un dérivé non régulé sus-

ceptible de menacer l'unité de la jurisprudence islamique et de conduire à l'affaiblissement et au relâchement des normes.

Les partisans de la jurisprudence des minorités fondent leur raisonnement sur l'idée centrale selon laquelle la jurisprudence n'est pas seulement un ensemble de règles théoriques, mais un « savoir appliqué » destiné à organiser le comportement du musulman dans sa réalité concrète. Dès lors, cette jurisprudence se présente comme un « code de conduite » destiné aux minorités musulmanes, régissant conjointement leurs devoirs religieux et sociaux. Cette régulation ne se limite pas à la sphère individuelle, mais s'étend à la sphère collective, englobant la préservation de la pratique religieuse, l'édification des institutions et la protection de l'identité religieuse contre l'érosion ou la dissolution.

LA VALEUR DU DIALOGUE

Elle ne se cantonne pas à la sauvegarde de la conscience religieuse personnelle, mais accorde une attention particulière à la relation de la minorité avec les autres groupes au sein de la société. Selon cette conception, la religion ne doit pas se transformer en mur de séparation ou en isolement, mais en pont de communication et de dialogue humain. Cette approche repose sur l'activation des grandes valeurs éthiques présentes dans le discours législatif, telles que la miséricorde, la bienveillance, le respect de l'autre dans sa foi et sa dignité, constituant ainsi un cadre pratique pour une conduite civile vertueuse.

Les défenseurs de cette jurisprudence soulignent également la dimension morale comme élément fondamental. Pour eux, la charia ne se limite pas à la détermination du licite et de l'illicite, mais instaure un système éthique régissant la parole et l'action, limitant les violences verbales et comportementales et incitant à la bienfaisance dans l'espace public. Ainsi, la jurisprudence des minorités se présente comme un investissement dans le capital moral de la jurisprudence islamique, sans en dévier.

UNE VOIE DE FACILITATION

Ce courant insiste en outre sur le rôle de cette jurisprudence dans la facilitation de la vie religieuse, en révélant l'ampleur et la souplesse de la *charia*, et en rappelant au musulman qu'il dispose d'une latitude dans l'accomplissement de son culte, surtout dans des contextes où les contraintes sont multiples et les obligations s'entrelacent. Cette latitude ne doit pas être comprise comme une concession aux règles, mais comme une application des objectifs de la *charia*, tenant compte du réel sans l'annuler, ni subordonner le texte à la situation.

Sur le plan méthodologique, les partisans insistent sur le fait que cette jurisprudence ne prétend pas créer de nouvelles sources, mais repose sur les principes généraux de la *charia*, tels que la levée de la contrainte, l'application des nécessités, et la prise en compte du changement de lieu dans la déduction juridique.

Elle s'appuie également sur des *ijtihad* traditionnels examinant l'effet du contexte et du lieu sur l'application des règles, même si ces travaux n'ont pas été formalisés sous une terminologie indépendante.

En revanche, les opposants expriment des réserves méthodologiques. Ils estiment que diviser la jurisprudence en fonction du statut de « minorité » pourrait suggérer une multiplicité de lois ou un double standard,

contraire à l'unité du discours législatif. Ils redoutent également que cette jurisprudence serve à justifier la tolérance excessive sous prétexte de faciliter la pratique, ce qui pourrait affaiblir les normes et nuire à la rigueur méthodologique.

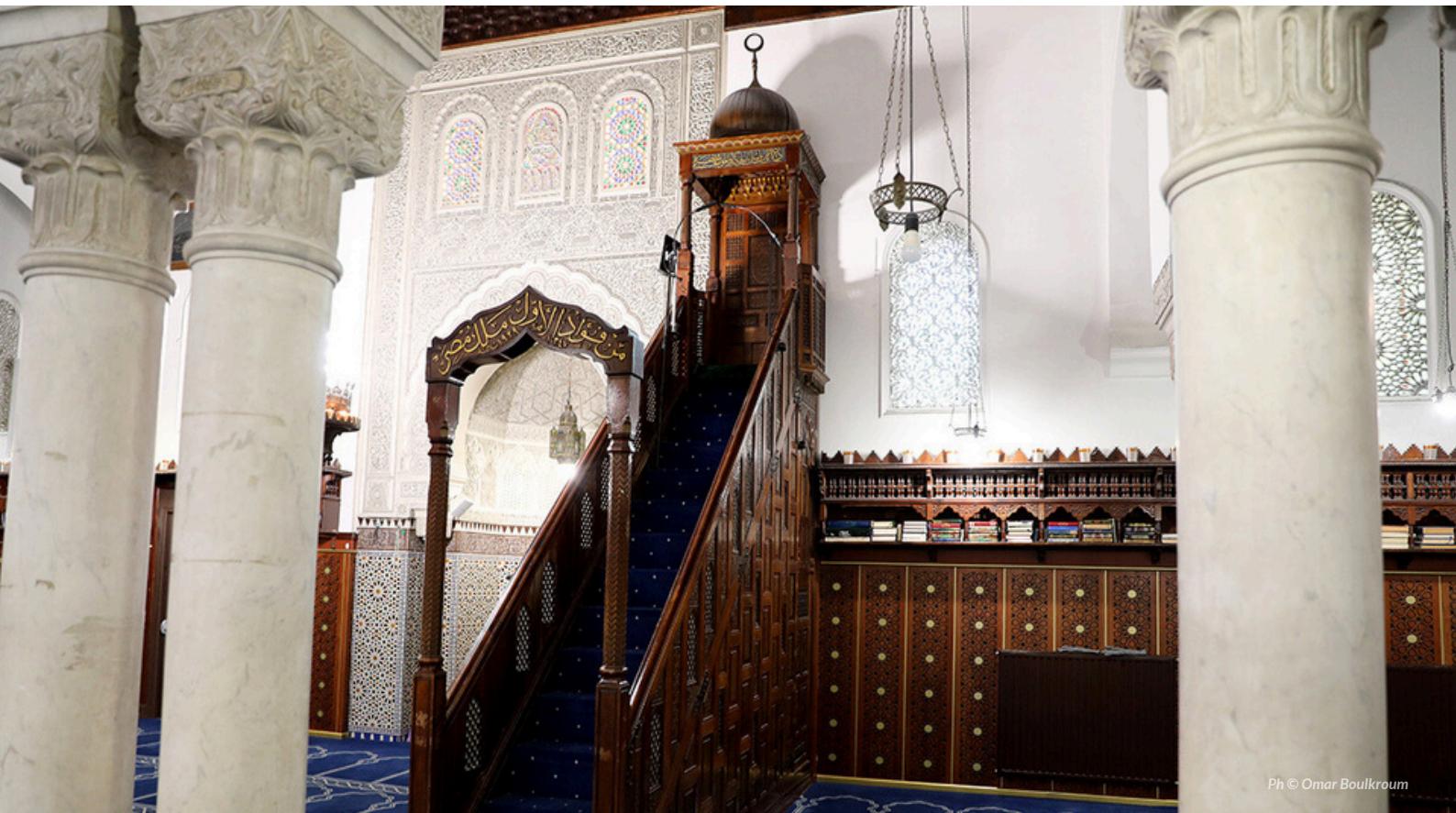
Selon eux, les questions soulevées par les minorités peuvent être traitées dans le cadre de la jurisprudence des situations nouvelles (*fiqh el-nawazil*) déjà présente dans le patrimoine juridique, sans créer un concept indépendant qui ouvrirait la voie à des *ijtihad* non contrôlés. Le problème résiderait donc moins dans le traitement des cas que dans le cadre conceptuel dans lequel ils sont abordés.

Une lecture synthétique des deux positions montre que le désaccord ne porte pas sur le principe de l'*ijtihad* ou sur la prise en compte de la réalité, mais sur le degré de régulation de cet *ijtihad* et sur l'influence du contexte réel sur l'orientation de la règle. Entre la crainte de l'immobilisme, incapable de suivre les transformations, et la peur de l'excès de flexibilité qui dilue les normes, se dessine la nécessité d'une jurisprudence équilibrée, conciliant texte et objectifs, réalité et finalités.

UN RISQUE D'AFFAIBLISSEMENT

UN ÉQUILIBRE À TROUVER

Notre mosquée



Ph © Omar Boulkroum

61 | LEVEZ LES YEUX ET DÉCOUVREZ LES MOTS GRAVÉS DANS LA MÉMOIRE DE NOTRE MOSQUÉE PARTIE 7

Par Nassera Benamra

أَذْعُ إِلَى سَبِيلِ رَبِّكَ بِالْحِكْمَةِ وَالْمُؤْعَظَةِ الْخَيْرَةِ
جزء من الآية 125 من صورة النحل

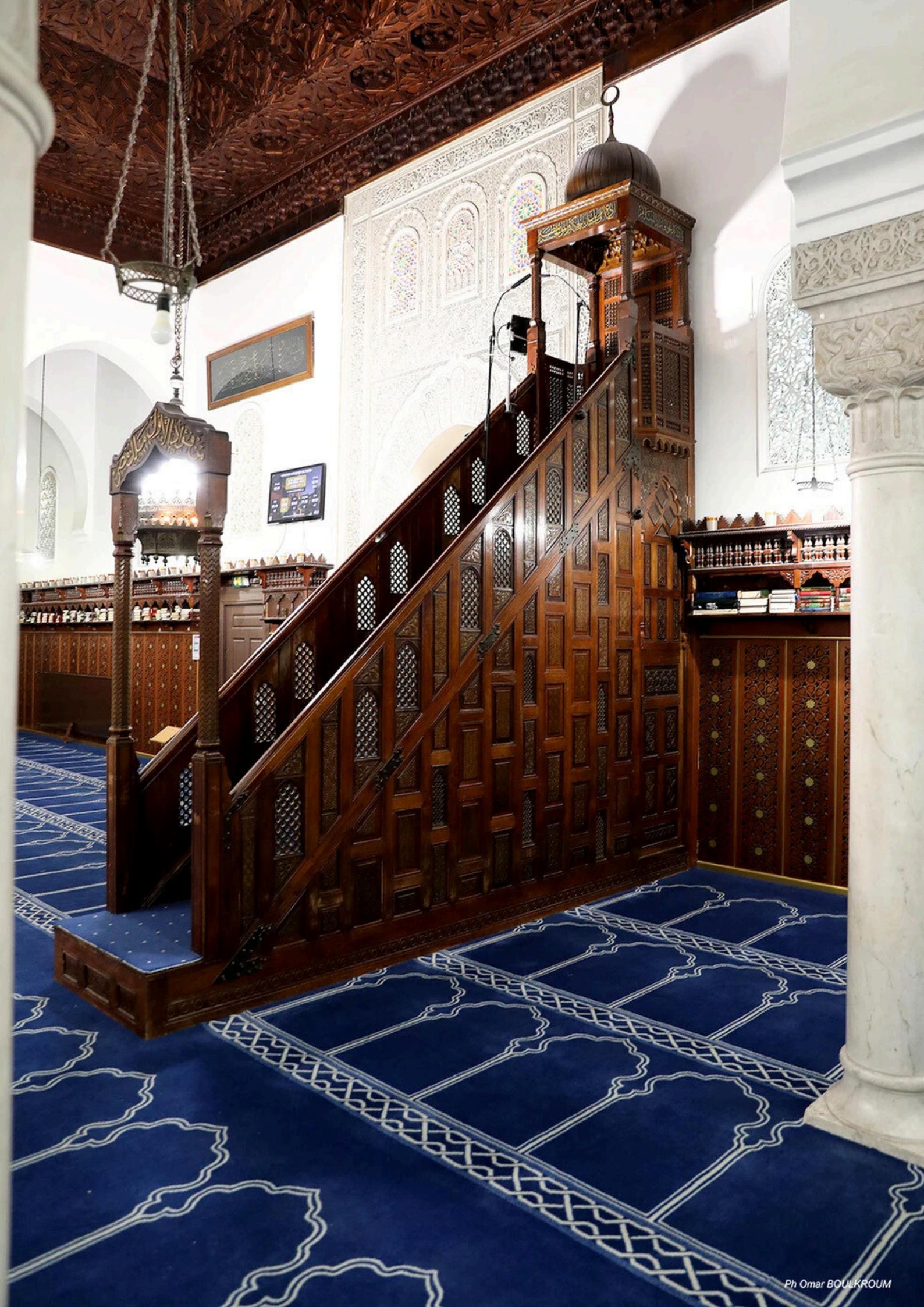
*Invite les gens sur le chemin de ton Seigneur
par la sagesse et le bon conseil*

Extrait du verset 125 de la sourate An-Nahl (Les Abeilles)

Parmi les gens se répandent souvent des formules qu'ils se transmettent de génération en génération, au point que les maximes se mêlent aux proverbes et se confondent avec les

nobles hadiths prophétiques. Certains en viennent même à croire qu'elles font partie des paroles du Prophète ﷺ, et peuvent lui accorder une interprétation particulière ou en tirer un jugement hâtif.

Le bois sculpté du Minbar est de style ottoman, rappelant l'époque et l'art qui ont inspiré sa réalisation en 1929. En hauteur, on peut également lire (ci-dessus, en titre) un extrait du verset 125 de la sourate An-Nahl, qui vient enrichir la dimension spirituelle de ce lieu. ■



LUMIÈRE ET LIEUX SAINTS DE L'ISLAM

À LA DÉCOUVERTE DES MOSQUÉES DU MONDE

84. LA MOSQUÉE AL-QIBLATAYN

MASJID AL-QIBLATAYN

LE LIEU OÙ LA RÉVÉLATION CHANGEA L'ORIENTATION DU MONDE

Par Noa Ory

Il est, à l'ouest de Médine, un lieu discret mais décisif, une élévation de pierre posée sur la ḥarra volcanique, là où le sol noir semble encore garder la mémoire des pas prophétiques. Le Masjid al-Qiblatayn, le « Mosquée des Deux Qiblas », n'est pas seulement un monument : il est un instant figé de la Révélation, un moment où l'histoire spirituelle de l'islam a changé d'axe sans changer de sens.

Le site remonte aux premières années de l'Hégire. Nous sommes en l'an 2 après l'exil prophétique, à une époque où la communauté musulmane, encore fragile, cherche sa forme, son langage, sa direction. Le lieu fut édifié par les Banou Sawād ibn Ghanam, branche des Banou Salima, dans un paysage alors austère, fait de palmiers, de terres basaltiques et de constructions modestes. Les matériaux étaient ceux de la sobriété médinoise : briques de terre crue (Laban), palmes tressées, troncs de palmiers servant de poutres. Rien d'ostentatoire. Tout était fonctionnel, orienté vers l'essentiel. Mais ce qui conféra à ce modeste édifice une place unique dans l'histoire islamique ne relève pas de l'architecture seule. C'est ici que se produisit l'un des événements les plus symboliquement chargés de la prophétie mohammedienne : le changement de la Qibla.

Un jour de Cha'bān de la deuxième année de l'Hégire, le Prophète ﷺ rend visite à Umm Bishr bint el-Barā, des Banou Salima, pour lui présenter ses condoléances. Elle lui prépare un repas. Lorsque vient l'heure de la prière de midi, le Prophète se lève et dirige la prière en





direction de Bayt al-Maqdis, Jérusalem, comme il en avait reçu l'ordre jusqu'alors. Deux unités de prière sont accomplies. Puis la Révélation descend.

Le verset, désormais gravé dans la conscience musulmane, rompt le silence du ciel :

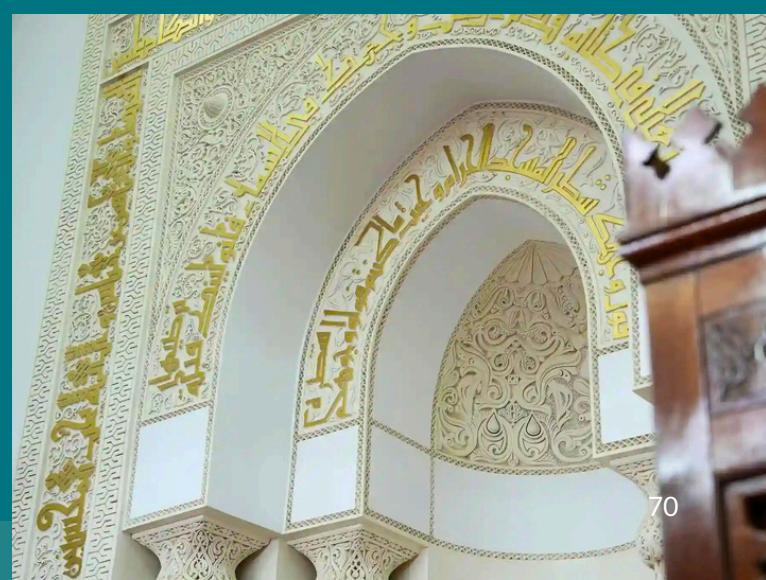
« Nous te voyons tourner ton visage vers le ciel.
Nous t'orienterons donc vers une direction qui
te satisfera. Tourne ton visage
vers la Mosquée sacrée... »

Coran, El-Baqarah, 2 : 144

Le Prophète ﷺ se tourne alors physiquement vers la Ka'ba, au cœur même de la prière. Les fidèles se retournent avec lui. En un seul geste, la communauté se réoriente. Ce n'est pas un rejet de Jérusalem, mais l'affirmation d'une continuité abrahamique désormais centrée sur La Mecque. Les traditions rapportées par Ibn Saïd soulignent la précision du geste : le Prophète se place face au *mizāb*, marquant clairement la nouvelle orientation.

Dès lors, le lieu fut connu sous le nom de Masjid el-Qiblatayn la mosquée où deux directions furent honorées dans une seule prière. Les polémiques ne tardèrent pas. Les milieux juifs de Médine s'en offusquèrent : « Qu'est-ce qui les a détournés de leur ancienne qibla ? »

La Révélation répondit avec la sobriété théologique qui la caractérise : « À Dieu appartiennent l'Orient et l'Occident. Il guide qui Il veut vers une voie droite. »



L'histoire architecturale de la mosquée épouse ensuite les grandes strates de l'histoire islamique. En 87 H, le gouverneur de Médine, 'Omar ibn 'Abd el-Aziz, figure rare où s'allient pouvoir et ascèse, entreprend la restauration de plusieurs mosquées prophétiques, dont celle-ci. Elle demeure ensuite dans une relative stabilité pendant plus de huit siècles, avant d'être rénovée en 893 H par Chahin el-Jamālī, serviteur en chef du sanctuaire prophétique. Sous le règne ottoman, le sultan Souleymān el-Qānoūnī ordonne de nouvelles réparations, dont une inscription de marbre témoigne encore. Les récits de voyageurs évoquent alors un édifice simple, couvert d'une coupole, sans minaret, signe d'une mosquée de mémoire plus que d'apparat.

Le temps, cependant, use la pierre comme il use les hommes. Il faudra attendre l'époque saoudienne pour que le lieu retrouve une centralité visible. Le roi 'Abd el-Aziz ordonne sa recons-



truction, l'érige d'un minaret, l'entoure d'un mur protecteur. Puis, sous le règne du roi Fahd, le site est entièrement repensé : démolition, reconstruction, extension, intégration des techniques modernes, tout en conservant une esthétique islamique épurée. Le souverain suit personnellement l'avancement des travaux lors de ses séjours médinois.





Aujourd’hui, la mosquée se distingue par son éclat blanc, presque immaculé, contrastant avec la noirceur volcanique du sol environnant. Elle couvre près de 4 000 m², coiffée de deux coupoles jumelles, comme une allusion silencieuse à sa singularité originelle. Une seule qibla y est désormais utilisée, mais l’ancienne direction est matérialisée pour la mémoire des visiteurs.

Masjid al-Qiblatayn n'est pas un monument

parmi d'autres. Il rappelle que l'islam ne s'est pas constitué par rupture brutale, mais par ajustements révélés, par déplacements porteurs de sens. Il enseigne que l'orientation n'est pas qu'une question d'espace, mais de fidélité intérieure. Et qu'il est des lieux où la Pierre, la Prière et la Parole ont convergé pour inscrire, dans le sol de Médine, l'un des gestes fondateurs de l'histoire spirituelle de l'humanité.







Les Mots voyageurs



Ph © Monster Ztudio

D'après le *Dictionnaire des mots français d'origine arabe* de Salah Guermiche

78 | MAT
مات

Par Noa Ory

Un mot bref. Presque nu. Il tombe sans écho, sans appel. Mat ne s'étire pas, ne négocie rien : il tranche. Il dit la fin, et le dit d'un seul coup. Sous son apparente banalité française, il garde pourtant la mémoire d'un verdict plus ancien, prononcé ailleurs, sur un autre échiquier. En arabe, مات (mâta) signifie : « il est mort ». Une forme accomplie, close, irréversible. Non pas l'idée vague de la mort, mais son constat. L'état atteint. Le point final. Rien à plaider. La partie est terminée.

Lorsque l'expression échec et mat entre dans la langue française, elle n'invente pas une image : elle traduit. El-Shâh mâta « le roi est mort ». Le

jeu d'échecs, arrivé d'Orient par la Perse et le monde arabe, apporte avec lui une dramaturgie précise, presque juridique. Le roi n'est pas capturé ; il est immobilisé, privé d'issue, assigné à sa propre fin. Le persan transmet la formule, l'arabe la stabilise, l'Occident l'adopte. Ce qui circule alors, ce n'est pas une métaphore aimable : c'est une sentence.

Avec le temps, pourtant, cette origine s'est estompée. Les dictionnaires ont préféré convoquer le latin, le grec, parfois l'italien ou l'allemand, comme si la filiation orientale dérangeait. On a voulu ramener mat à l'abattement, à la fatigue, à l'affaissement. Mais ce glissement n'efface rien : il contourne seulement la radica-

lité première. Être mat, c'est déjà être atteint. Dès le XII^e siècle, le français médiéval emploie le mot mate, maz toujours lié à l'idée d'un échec consommé. Chez Gautier de Coincy, « *eschec et mat* » s'impose comme une formule fermée, un verrou linguistique : après elle, il n'y a plus rien à dire.

Ce que le mot a traversé sans s'émousser, c'est une violence calme. Il ne raconte pas le combat ; il en désigne l'issue. Aux échecs, le roi reste debout, intact, presque digne. Mais la langue, elle, ne se laisse pas attendrir : elle le déclare mort. Ce décalage est décisif. Le jeu devient un théâtre symbolique où le langage va plus loin que le geste. Là où la pièce demeure, le mot, lui, achève.

Les écrivains ont su entendre cette sécheresse. Dans les récits modernes, mat ne nomme plus seulement une position stratégique : il devient une expérience. Celle d'être cerné, dépassé, pris dans un dispositif sans faille.

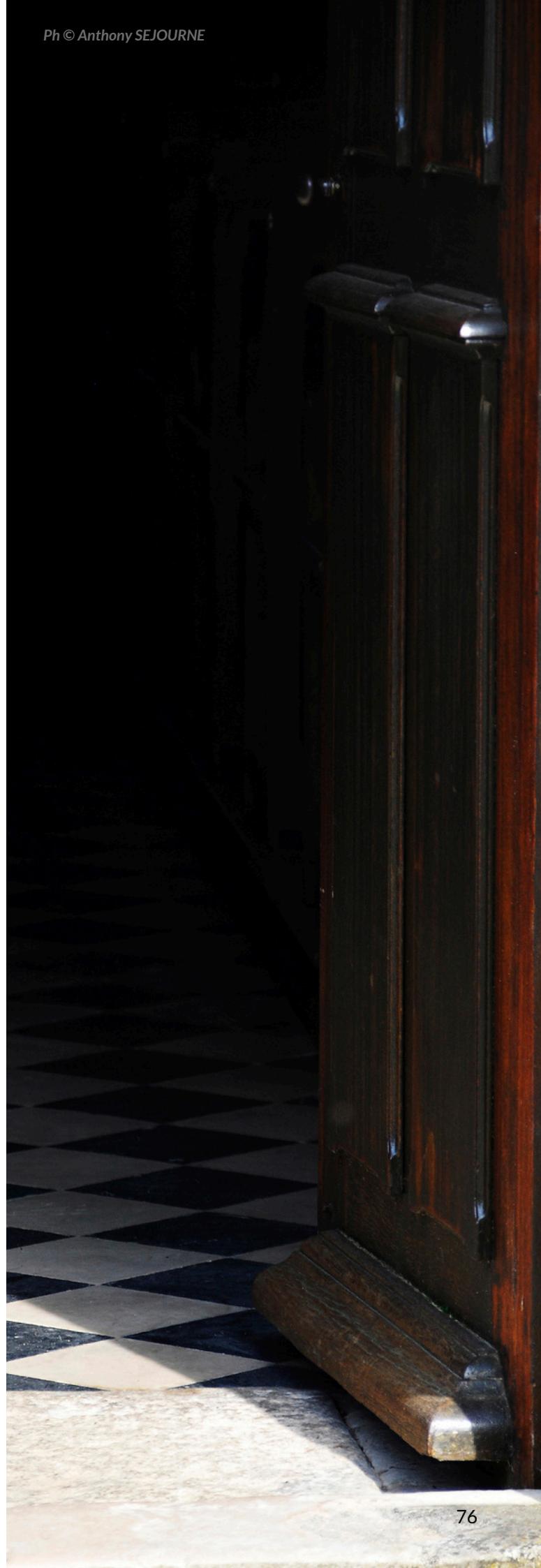
Chez Robert de Goulaine, lorsque le prince humilié entend : « *Je vous fais mat en deux coups* », ce n'est plus un jeu qui se conclut, mais une supériorité qui s'impose. Le plaisir s'est retiré. Reste la conscience d'une fin annoncée. Le mot ne décrit pas un mouvement ; il exerce une domination.

Ainsi mat est resté fidèle à son noyau arabe : un état accompli, sans recours. Ce qui est mat ne se relève pas, ne s'amende pas, ne se corrige plus. Le dicton populaire *elli fat mat*, « *ce qui est passé est mort* » prolonge exactement cette logique : le passé est clos, scellé, soustrait au retour. La langue, ici encore, refuse toute illusion.

Deux lettres à peine, et pourtant une pensée entière de la finitude. Mat ne console pas, ne promet rien. Il constate. Peut-être est-ce pour cela qu'il a survécu à toutes les reconstructions savantes : parce qu'il dit, avec une économie implacable, ce que nul discours n'adoucit vraiment qu'il existe des situations sans sortie, des positions sans salut, des fins qui ne sont pas des figures de style.

Deux lettres.

Un verdict.







Plumes en éveil : un livre coup de cœur

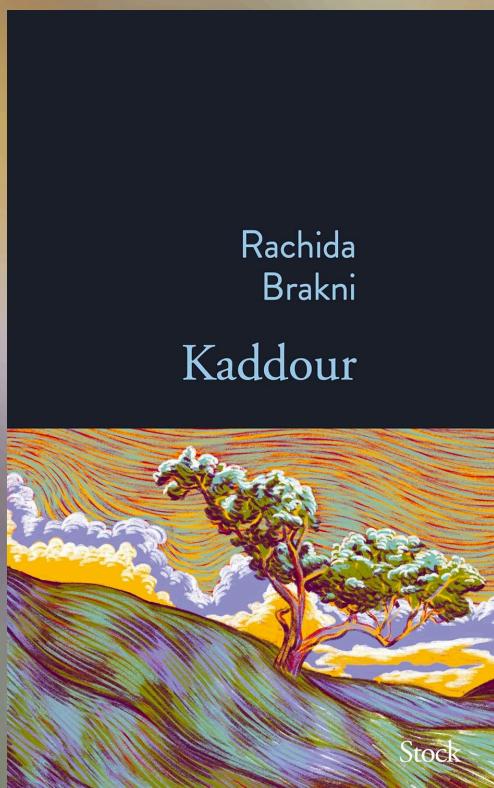


KADDOUR

RACHIDA BRAKNI

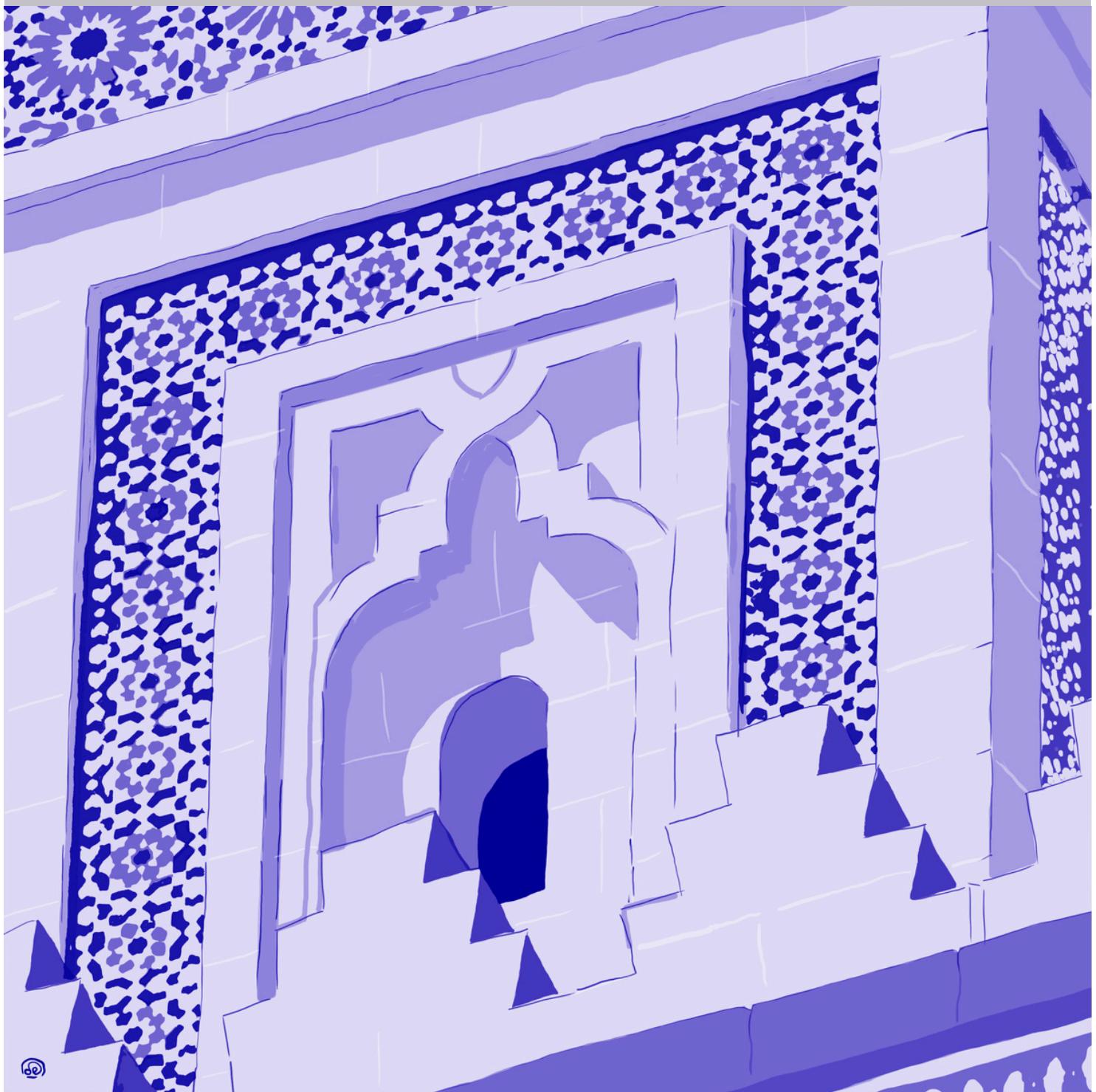
RÉSUMÉ

« Au moment de la mort de mon père, m'est revenu comme un boomerang le texte *La Place d'Annie Ernaux*. Ce livre que j'ai découvert à l'âge de vingt-cinq ans m'avait bouleversée et avait trouvé une résonnance très forte en moi. Nos histoires, notre passé, nos trajectoires n'étaient pas les mêmes et pourtant un socle commun nous constituait. Celui fait d'une volonté farouche de s'extraire de sa condition sans jamais se couper de ses racines ni se renier. De l'annonce de la mort de mon père, Kaddour, le 15 août 2020, à sa mise en terre six jours plus tard, mon deuil me paraît confisqué tant la maison ne désemplit pas d'un flot ininterrompu de visites. Ce sont aussi six jours de crainte tant la complexité de la situation liée au covid rend incertaine la possibilité que son corps puisse être rapatrié en Algérie comme il le souhaitait. Six jours durant lesquels je m'échappe pour convoquer nos souvenirs. Ce que je sais de son enfance misérable en Algérie, de son arrivée en France qu'il sillonnera au volant de son camion, jusqu'à la chute, corps meurtri. Mais aussi ce qu'il m'a transmis, le rapport à la terre, au langage, et aux livres. J'ai dressé son portrait pour donner de la chair et sortir de l'anonymat ces hommes déracinés réduits à leur condition d'ouvriers, tiraillés entre deux pays. Et avant tout, j'ai voulu rendre hommage à l'homme sans qui je ne serais pas la femme que je suis. »



Le dessin de la semaine

PAR JUSTIN MARRON



La citation de la semaine

MATTHIEU
(ÉVANGILE 13, 57)

“
**Un prophète n'est méprisé
que dans son pays
et dans sa propre maison.**”



Événements

à venir ou en cours

EXPOSITION

"Et tout devient couleur" : les natures mortes de Baya Mahieddine

Dans l'atmosphère recueillie de la Grande Mosquée de Paris, les œuvres de Baya Mahieddine (1931-1998), figure majeure de l'art moderne algérien, s'installent avec la sérénité d'une évidence.

L'exposition « Et tout devient couleur », organisée sous l'égide du recteur Chems-eddine Hafiz, par Ayn Galle met en lumière une facette peu explorée de son œuvre : ses natures mortes, où couleurs et symboles tissent un véritable langage.

Cet hommage s'inscrit dans une continuité historique et symbolique. En 1947, lors de la première exposition de Baya à la galerie Maeght à Paris, Kaddour Ben Ghabrit, fondateur de la Grande Mosquée, honorait l'événement de sa présence. Près de quatre-vingts ans plus tard, le recteur Chems-eddine Hafiz prolonge cet héritage en affirmant la vocation de la Mosquée comme lieu de culte ouvert à la culture, à la transmission et au dialogue entre les civilisations.

Une exposition organisée par Ayn Gallery, avec le soutien de la famille Mahieddine, sous la supervision de la commissaire d'exposition, Yasmine Azzi-Kohlhepp.

DU 13 DÉC. 2025 AU 12 JANV. 2026 (9H-18H)

SAUF LES VENDREDIS

GRANDE MOSQUÉE DE PARIS
PLACE DU PUITS DE L'ERMITE, 75005 PARIS

ENTRÉE COMPRISE
DANS LE PARCOURS DE VISITE

La Grande Mosquée de Paris
et la famille Mahieddine présentent l'exposition

ET TOUT DEVIENT COULEUR

LES NATURES MORTES DE **BAYA MAHIEDDINE**



EXPOSITION

**DU 13/12/2025
AU 12/01/2026**



**GRANDE
MOSQUÉE
DE PARIS**

Entrée comprise dans le parcours de visite

Tous les jours sauf vendredi
de 9h à 18h

Grande Mosquée de Paris

Salle Émir Abdelkader

Renseignements

grandemosqueedeparis.fr

Exposition organisée par AYN GALLERY







PH. Guillaume SAVOIS



GRANDE
MOSQUÉE
DE PARIS